

Document de Projet du PNUD

Gouvernements de la Gambie, de la Guinée, du Mali et du Sénégal

Programme des Nations Unies pour le développement
Fonds pour l'environnement mondial

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

PIMS 1119

FSP - Projet de grande envergure

Gestion durable du bétail ruminant endémique d'importance mondiale en Afrique de l'Ouest¹

Description sommaire du projet

Les populations de ruminants endémiques de quatre pays africains représentent un « trésor génétique » très diversifié, qui est de plus en plus menacé par la dilution génétique et l'extinction. Le projet permettra de supprimer les barrières existantes qui entravent la conservation *in situ* de trois espèces de ruminants domestiques endémiques : les bovins de race Ndama, les ovins de race Djallonké et la chèvre naine d'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, le projet ambitionne de définir et de mettre en œuvre des modèles pour la conservation et la gestion communautaires des habitats essentiels de ces espèces, mettant ainsi en évidence des stratégies de préservation des complexes uniques de caractères génétiques/habitats d'importance mondiale. La conception du projet est expérimentale, elle vise à élaborer et tester une approche intégrée de la conservation et de la gestion du bétail qui prend également en charge les questions touchant à l'élevage et à la productivité du bétail, au développement des marchés et aux politiques économiques, aux incitations et distorsions, aux modèles traditionnels et en constante évolution d'utilisation des terres et de régimes fonciers, aux politiques et cadre juridique, ainsi qu'aux échanges d'informations et aux communications aux niveaux national et international.

¹ Suite à une observation d'un membre du Conseil du FEM, le titre du projet approuvé, « *Conservation in situ du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest* », a été remplacé par « *Gestion durable du bétail ruminant endémique d'importance mondiale en Afrique de l'Ouest* ». Lors de l'approbation du cofinancement, le conseil de la BAD a retenu le titre « *Gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest* ». Ces deux titres légèrement différents ont été conservés pour les deux « volets » du projet.

Table des matières

<u>Section</u>	<u>Page</u>
Page de couverture du Document de projet du PNUD.....	1
Table des matières.....	2
Liste des Acronymes et Abreviations.....	6
SECTION I : ELABORATION DU RAPPORT DESCRIPTIF	8
PREMIERE PARTIE : Analyse de la situation.....	8
Contexte et importance mondiale.....	8
Analyse des menaces, des causes profondes et des obstacles.....	9
Contexte institutionnel, sectoriel et politique.....	9
Analyse des parties prenantes.....	11
Analyse initiale.....	11
DEUXIEME PARTIE : Stratégie.....	12
Justification du projet et conformité aux politiques.....	12
Cohérence du projet avec la strategie operationnelle, les domaines d'intervention, le programme operationnel et la priorite strategique du FEM.....	13
Intégration du projet dans le portefeuille du FEM.....	14
But, objectif, resultats et realisations/activites du projet.....	15
Indicateurs, risques et hypotheses du projet.....	18
Avantages prevus aux niveaux mondial, national et local.....	20
Appropriation nationale : criteres d'eligibilite et motivation des pays.....	20
Durabilité.....	22
Réplicabilité.....	23
TROISIEME PARTIE : Dispositifs de gestion.....	23
Institutions cle impliquees.....	23
Mécanismes de gestion adaptative.....	26
QUATRIEME PARTIE : Plan et budget de suivi et évaluation.....	26
SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS.....	27
CINQUIEME PARTIE : Contexte juridique.....	35
SECTION II : CADRE STRATEGIQUE DE RESULTATS ET APPORT DU FEM	37
PREMIERE PARTIE : Analyse du coût marginal.....	37
DEUXIEME PARTIE : Analyse du cadre logique.....	40
SECTION III : BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL GENERAL	49
SECTION IV : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	52
PREMIERE PARTIE : Autres accords.....	52
DEUXIEME PARTIE : Organigramme du projet.....	53
TROISIEME PARTIE : Termes de référence pour le personnel clé du projet.....	54
Coordonnateur régional du projet.....	54
Coordonnateur regional adjoint du projet.....	56
Coordonnateurs nationaux du Projet.....	56
QUATRIEME PARTIE : Plan d'implication des parties prenantes.....	59
CINQUIEME PARTIE : Termes de référence des comités du projet.....	64

l'inclusion dans le programme de travail

- 2F : Analyse du coût marginal
- 2G : Plan de travail du projet
- 2H : Organigramme du projet
- 2I : Cartes de la zone d'intervention et des sites pilotes du projet (fichier distinct)
- 2J : Description des contextes nationaux et des sites pilotes du projet
- 2K : Description du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest
- 2L : Modèle conceptuel du projet (Menaces – Causes profondes – Interventions)
- 2L : Modèle conceptuel : menaces, causes profondes et interventions
- 2M : Description des activités initiales de chaque pays
- 2N : Lettres d'engagement au cofinancement
- 2O : Budget de production du projet
- 2P : Suivi et évaluation

Annexe 8 : Résumé analytique approuvé du projet FEM (37 pages sous forme de fichier distinct)

Annexe 9 : Lettres de cofinancement mises à jour (25 pages sous forme de fichier distinct)

PPR	Principal Project Representative (Responsable principal du projet)
PROCORDEL	Programme coordonné de recherche-développement en élevage
RGA	Ressources génétiques animales
SCTN	Sous-comité technique national
SCTR	Sous-comité technique régional
SIG	Systèmes d'information géographique
SNPAB	Stratégie nationale et plan national d'action pour la conservation de la biodiversité
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

4. Le projet cible une zone englobant l'est de la Gambie, le sud et le sud-est du Sénégal, l'ouest et le sud du Mali, ainsi que le centre et le sud de la Guinée (voir l'annexe 2I, Cartes). Cette zone transfrontalière est composée de quatre formations végétales, dominées par les savanes boisées, la savane arbustive, la forêt claire et les forêts-galeries. Dans ces sites, le projet a choisi douze sites pilotes principaux, pour y mettre en œuvre des interventions sur le terrain, ainsi que huit sites secondaires pour la réplication de certaines activités. Ces sites représentent divers types de conditions écologiques naturelles et de modes de gestion des ressources (dont les systèmes agropastoraux sédentaires et les systèmes de pâturage migratoires ou transhumance) illustrent l'ampleur de l'impact des facteurs anthropiques antérieurs et les menaces actuelles sur les écosystèmes. Pour en savoir plus sur ces derniers et sur d'autres facteurs identifiés au niveau des sites pilotes du projet, consultez l'annexe 2J de la proposition de projet détaillée.

ANALYSE DES MENACES, DES CAUSES PROFONDES ET DES OBSTACLES

5. Actuellement, de nombreuses espèces de ruminants endémiques sont menacées d'extinction. Par exemple, le Manjaca de Guinée-Bissau a pratiquement disparu, tandis que d'autres espèces telles que le Lagune sont très menacées. Les bovins de race Ndama, les ovins de race Djallonké et les chèvres naines d'Afrique de l'Ouest constituent les plus grandes populations de bétail endémique actuelles dans la sous-région du Sénégal, de la Gambie, du Mali et de la Guinée. Même si la population de ces espèces est encore relativement importante, leur avenir est en péril du fait de menaces à la fois diverses et complexes, qui peuvent être regroupées en trois grandes catégories principales : 1) destruction et dégradation des habitats essentiels du bétail ruminant endémique, 2) croisement entre ruminants endémiques et espèces exotiques et, enfin, 3) abandon de l'élevage de ruminants endémiques à cause des contraintes liées à la production et au marché. De plus, il existe très peu d'informations sur les populations actuelles ou les taux de croisement de ces espèces de ruminants endémiques, ce qui rend l'ampleur de la menace imprécise.
6. Les producteurs de bétail endémique de la sous-région sont confrontés à plusieurs difficultés. La rareté du fourrage et de l'eau en saison sèche, exacerbée par des feux de brousse fréquents, impose de lourdes contraintes à la production de bovins et de petits ruminants. Les régimes fonciers mal définis, aggravés par le caractère transfrontalier d'une grande partie de la transhumance, entravent la gestion coordonnée et efficace des ressources hydrographiques et fourragères. De plus, l'apparition fréquente de maladies animales constitue une contrainte majeure à la production et à la productivité animales. Le charbon symptomatique, la septicémie hémorragique, l'helminthiase, la trypanosomiase et diarrhée néonatale du veau figurent parmi les causes principales de mortalité et de morbidité chez les bovins. Les infections intercurrentes, la mauvaise nutrition et d'autres facteurs de stress en saison sèche peuvent provoquer une dégradation de la trypanotolérance chez les bovins de race N'Dama, les ovins de race Djallonké et les chèvres naines d'Afrique de l'Ouest dans les régions à haute prévalence de la mouche tsé-tsé. Les animaux les plus vulnérables, tels que les zébus et les équins, ne supportent même pas les faibles taux de prévalence et, de ce fait, requièrent un système de gestion plus coûteux. Les races exotiques et leurs croisés avec les bovins locaux de race N'Dama sont particulièrement vulnérables aux épizooties et nécessitent une meilleure qualité de soins vétérinaires en système intensif ou semi-intensif. (Pour en savoir plus, voir l'annexe 2K de la proposition de projet détaillée et consulter l'annexe 2L pour la matrice conceptuelle des menaces et des causes profondes).

CONTEXTE INSTITUTIONNEL, SECTORIEL ET POLITIQUE

7. Pour les quatre pays de la sous-région, la priorité absolue en matière de gestion du sous-secteur du bétail consiste à rechercher les moyens d'accroître la production afin d'atteindre la sécurité

endémiques. De plus, il reste à harmoniser les politiques prioritaires du sous-secteur du bétail avec les autres priorités et programmes de développement nationaux, mais aussi à renforcer les capacités des acteurs des secteurs public et privé à mettre en œuvre de nouvelles formes durables de gestion et de conservation du bétail *in situ*. Dans la plupart des cas, la conservation et la gestion du bétail sont laissées aux services de l'élevage des ministères de l'Agriculture, tandis que la conservation des habitats est assignée aux services chargés des aires protégées ou de l'environnement et, des deux côtés, le personnel professionnel comprend mal ou communique peu avec ses collègues.

ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

11. Lors de la phase de préparation du programme PDF-B, une large participation des parties prenantes a été activement recherchée au travers de consultations de spécialistes, d'ateliers, de réunions villageoises, de réunions du comité de pilotage et d'autres mécanismes au niveau du site du projet et à l'échelon national et sous-régional. De nombreuses parties intéressées ont participé à la phase de préparation du projet, notamment des éleveurs et des paysans, des délégués communautaires, des ONG et des représentants d'associations, des acteurs du marché du bétail, des représentants d'agences de gestion des ressources, des décideurs, des chercheurs et des bailleurs de fonds internationaux. Au niveau du site du projet, de larges consultations directes et collectives ont été organisées avec un groupe représentatif de chaque communauté en vue d'aborder les questions relatives aux objectifs clé du projet régional. Au niveau de chaque pays, un comité de pilotage national a été instauré et chargé de coordonner l'élaboration du projet. Au niveau régional, une série d'ateliers a été organisée en vue de concevoir le cadre logique du projet, de nouer des partenariats pour le financement et d'élaborer les stratégies d'exécution et de renforcer le consensus, la confiance mutuelle et la compréhension des objectifs du projet et des rôles de toutes les parties intéressées. Ces ateliers ont rassemblé les coordinateurs nationaux du processus PDF-B (représentants des agences nationales d'exécution), le personnel d'autres agences nationales de gestion des ressources, les points focaux opérationnels du FEM et le personnel des bureaux du PNUD dans les quatre pays, ainsi que de nombreuses agences internationales de recherche, de gestion des ressources et de financement (notamment la BAD, la FAO, l'ILRI, le CIT, le FARA, le CIRAD, le CIRDES et le CSE).
12. Lors de l'exécution du projet de grande envergure, la participation publique au niveau local sera encouragée à travers la constitution, dans chaque zone pilote, de comités de pilotage locaux formés des représentants du public tels les paysans, les éleveurs, les chefs traditionnels et les élus locaux, les représentants des exploitants, les associations de producteurs et de vendeurs, etc. Le projet prendra en charge un important programme de formation et développement des capacités au profit de ces nouvelles organisations. Au niveau national, les décideurs publics, les gestionnaires des ressources, les chercheurs et les représentants du secteur du bétail joueront un rôle essentiel dans l'exécution du projet. Le principal mécanisme de participation des parties prenantes au niveau national s'articulera autour des quatre comités de pilotage nationaux. De même, il est prévu un comité de pilotage régional du projet chargé d'incorporer les intérêts et expériences de diverses parties prenantes clé venant d'autres pays et agences internationales, dont les instituts internationaux spécialisés dans la recherche et la production animale. (La section IV, ci-dessous, fournit une description détaillée de la participation des parties prenantes.)

ANALYSE INITIALE

13. Divers programmes et projets de développement et d'amélioration de la productivité du bétail ruminant endémique sont déjà en cours dans la sous-région. Par exemple, diverses initiatives nationales et régionales ont été entreprises pour tester et mettre en œuvre des programmes de

avéré). Le modèle à tester dans le cadre du projet n'est pas figé. Il sera adapté à chaque site et révisé au travers d'un processus itératif de gestion adaptative pendant la durée du projet. Enfin, la coopération régionale sera renforcée afin de coordonner la conservation de la diversité génétique et les échanges d'expériences, surtout pour la réplique du modèle de conservation *in situ* du bétail endémique sur la base des expériences et des méthodes mises au point au niveau des sites pilotes du projet ainsi qu'aux niveaux national et régional (FEM et cofinancement). En résumé, le volet FEM permettra de contrecarrer les menaces contre le bétail ruminant endémique d'importance mondiale en Afrique de l'Ouest, de lever les obstacles à sa protection et à sa gestion viables et durables, d'améliorer l'environnement de base, de concevoir et de reproduire l'utilisation de modèles durables et de renforcer les capacités à poursuivre l'action dans ce domaine à long terme.

16. Avant la fin de sa durée décennale, le projet aura produit les résultats suivants : (a) modèles de planification communautaire de l'exploitation des sols et de gestion durable des ressources naturelles destinés à garantir la conservation des écosystèmes pour le bétail ruminant endémique, (b) maintien des populations des trois espèces cibles de ruminants endémiques au niveau des sites pilotes du projet, (c) augmentation d'au moins 15 % de la part relative des trois espèces ciblées dans certains sites pilotes, (d) meilleure productivité d'espèces de race pure grâce à la reproduction sélective et aux améliorations de la production, en vue de renforcer la sécurité alimentaire, d'accroître les revenus des producteurs de bétail endémique et d'accentuer les mesures incitatives en faveur de la conservation *in situ*, (e) systèmes incitatifs destinés à promouvoir la valorisation optimale du bétail endémique établis, tels que le renforcement du prestige des propriétaires (ex. : par la certification, les foires et les concours) ainsi qu'un meilleur système de commercialisation et de distribution des produits laitiers et artisanaux, (f) exportations accrues des races pures endémiques vers les pays limitrophes, (g) système de coopération et d'échanges régionaux bien adapté au bétail ruminant endémique, (h) politiques sous-régionales et cadres juridiques harmonisés en matière de gestion du bétail, notamment la transhumance (mouvements de troupeaux) et (i) classification et inventaire du bétail endémique à l'aide de marqueurs génétiques (complétés par les systèmes de classification autochtones). Le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs concernés, visant à promouvoir la conservation *in situ* du bétail et de ses habitats, fera partie intégrante de l'ensemble des activités du projet.
17. La conception du projet est expérimentale, élaborant et testant une approche intégrée de la conservation et de la gestion du bétail qui prend en charge à la fois l'élevage et la productivité du bétail, l'élargissement des marchés et les politiques économiques, les mesures incitatives et les distorsions, les modèles traditionnels et évolutifs d'exploitation des ressources et de régime foncier, les politiques et les cadres juridiques, ainsi que l'échange d'informations et la communication aux niveaux national et international. Ce projet est le premier à adopter une approche globale, qui conjugue tous ces éléments et tente de prendre en charge la viabilité de l'élevage de ruminants endémiques au niveau communautaire (sites pilotes du projet), mais aussi aux niveaux national et sous-régional.

COHERENCE DU PROJET AVEC LA STRATEGIE OPERATIONNELLE, LES DOMAINES D'INTERVENTION, LE PROGRAMME OPERATIONNEL ET LA PRIORITE STRATEGIQUE DU FEM

18. La concentration du projet sur la conservation *in situ* du bétail ruminant endémique s'intègre parfaitement dans la thématique de l'agrobiodiversité. Le projet envisagé vient en appui au cadre instauré au titre du FEM OP13 (Conservation et exploitation durable de la biodiversité importante pour l'agriculture), en ce sens qu'il vise à promouvoir la conservation et l'exploitation durable des ressources génétiques importantes pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le partage juste et équitable des bienfaits issus de l'exploitation de ces ressources génétiques, tout en liant cette action à la conservation des sites productifs et des habitats naturels. De même, le projet soutient les priorités

fournir un cadre écologique stratégique participatif pour le développement écologiquement durable du bassin du fleuve Sénégal (le projet d'élevage envisagé apportera de précieux enseignements sur l'importance accordée par le projet du bassin du fleuve aux méthodes participatives de promotion des pratiques durables en matière de transhumance et de gestion du bétail) et 3) projet PNUD-FEM, « Conservation de la biodiversité à travers la réhabilitation participative des terres dégradées des zones transfrontalières arides et semi-arides de la Mauritanie et du Sénégal », destiné à prévenir et à atténuer la dégradation des sols dans cinq écosystèmes essentiels des terres hautes et du lit majeur de la vallée transfrontalière du fleuve au Sénégal et en Mauritanie (le projet d'élevage envisagé peut déboucher sur des modèles de gestion du bétail transposables, ainsi que sur des améliorations de la race, des changements structurels du marché et un meilleur accès à l'information).

24. En plus des projets initiés dans la sous-région, le projet envisagé partagera ses enseignements et d'autres informations avec le projet PNUD-FEM, visant à « Favoriser la gestion durable des terres arides à travers le pastoralisme mobile », qui est en cours de revue pour approbation au titre du PDF-B. Le projet envisagé sera également étroitement lié au projet financé par le PNUD-FEM, « Elaboration et application d'outils d'aide à la décision pour la préservation et l'utilisation durable de la diversité génétique des espèces animales d'élevage locales et de leurs parents sauvages », qui est en cours de conception pour exécution par l'ILRI. Ce projet plurinational (Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh et Vietnam) a initié une phase PDF-B étalée sur 18 mois en octobre 2003 (prenant en avril 2005). Un projet FEM quinquennal de grande envergure est prévu au terme du processus PDF-B, avec un démarrage probable en fin 2005 ou en début 2006.
25. Le projet ouest-africain, à l'image de son équivalent asiatique, sera axé sur la conservation *in situ* à travers l'utilisation de la diversité et de l'unicité des ressources génétiques du bétail autochtone, et les deux projets s'efforceront d'améliorer les sources de revenus des communautés agropastorales. Toutefois, les conditions dans les deux régions diffèrent sur des points importants et, de ce fait, des approches distinctes seront adoptées pour la mise en œuvre concrète des deux projets. Avec leurs approches différentes des mêmes questions, les deux projets mèneront un certain nombre d'activités similaires et complémentaires. Pour créer des synergies et contribuer à l'échange d'expériences entre les projets, des mécanismes de partage de l'information (protocoles, bases de données et résultats des activités équivalentes), des mécanismes institutionnels et des mécanismes de formation et de renforcement des capacités seront intégrés à chaque projet.

BUT, OBJECTIF, RESULTATS ET REALISATIONS/ACTIVITES DU PROJET

26. **Objectif de développement du projet :** le projet FEM contribuera à l'objectif de développement consistant à garantir des populations durables d'espèces de ruminants endémiques ciblés dans les quatre pays ouest-africains afin d'améliorer leur économie rurale et de garantir la conservation de ces espèces et de leurs caractères génétiques uniques au monde.
27. **Objectif immédiat du projet :** le projet FEM a pour objectif immédiat d'instaurer des modèles efficaces pour la gestion communautaire des ruminants endémiques et de leurs habitats au niveau des sites pilotes du projet, mais aussi de renforcer les environnements de production, de marché et politiques en faveur de ces espèces.
28. **Résultats du projet :**

Résultat 1 : Amélioration durable de la production et de la productivité du bétail ruminant endémique

Pour être efficace, une stratégie de conservation durable des races de bétail endémique doit veiller à ce que les espèces ciblées restent des éléments viables et opérationnels du système de

AA

captage/approvisionnement en eau, produits forestiers non ligneux, bois de chauffe, biodiversité). Le projet s'attachera également à modifier les politiques et les programmes gouvernementaux en matière de gestion des habitats des ruminants endémiques. Pour ce faire, les activités doivent bénéficier de la participation et du leadership des populations et des autorités locales ainsi que de l'application de réglementations adaptées et adoptées localement, portant sur l'exploitation commune des ressources naturelles, exigeant l'application ou le renforcement des systèmes de formation, d'éducation et d'encadrement des populations dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion communautaire et des activités essentielles en matière de conservation des habitats. Pour atteindre ces objectifs, le projet s'efforcera de réaliser cinq résultats interdépendants : 1) instaurer des systèmes de mesure et d'évaluation de l'exploitation des ressources naturelles, 2) renforcer les capacités des populations locales à élaborer des stratégies permettant de conserver et de gérer les habitats du bétail, 3) concevoir et mettre en œuvre des processus de planification de la gestion des paysages au niveau des sites du projet ainsi que des structures institutionnelles, 4) reconnaître et appliquer des normes et réglementations adaptées et soutenues localement pour la gestion durable des habitats et des ressources importantes pour la production du bétail et les services liés à l'écosystème, 5) concevoir et tester des systèmes de production associant l'élevage de ruminants endémiques aux exploitations de ressources naturelles compatibles et/ou à la production agricole au niveau des sites pilotes du projet.

Résultat 4 : Instauration des cadres juridique, politique et institutionnel local, national et sous-régional en matière de conservation *in situ* du bétail ruminant endémique

K

Le projet entreprendra d'élaborer des instruments d'appui aux décisions qui aideront à identifier les contraintes politiques à la conservation et à l'exploitation durable du bétail autochtone, mais aussi à élaborer des politiques et des lois destinées à combler les lacunes constatées. Il s'agira notamment d'élaborer de nouvelles lois et politiques en faveur de la conservation du BRE, de modifier les politiques et mesures incitatives économiques et commerciales, de renforcer les politiques et réglementations en matière de gestion communautaire des ressources (dans le contexte général des processus de décentralisation en cours dans les différents pays), d'évaluer et d'intégrer les us et coutumes traditionnels en matière de gestion des terres et du bétail (dont la transhumance) et de préservation de la biodiversité, de résoudre la question générale des politiques agricoles qui privilégient la production agricole aux dépens de l'élevage et entraînent à une expansion continue des terres de culture au détriment des savanes boisées, d'élaborer des réglementations permettant de surveiller et/ou de contrôler le croisement du bétail et d'instaurer des politiques et des réglementations cohérentes et complémentaires au sein des pays de la sous-région. Pour atteindre ces objectifs, le projet s'efforcera de réaliser quatre résultats interdépendants : 1) harmoniser les politiques et lois nationales et sous-régionales en matière de conservation, de promotion, de commerce et de gestion (dont le régime foncier) du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage, 2) élaborer et/ou renforcer les politiques et mesures incitatives nationales et sous-régionales en faveur de la gestion durable des ressources provenant du bétail ruminant endémique, 3) renforcer les capacités locales à participer à la création et à l'application des politiques, lois et réglementations en matière de gestion des ruminants endémiques et de leurs habitats et 4) concevoir des mécanismes d'appui aux décisions et actions locales.

Résultat 5 : Instauration d'un système sous-régional de coopération, d'échange d'informations et d'encadrement coordonné en matière de conservation du bétail endémique

Le projet concevra et mettra en œuvre un système de coopération, de coordination et d'échange d'informations concernant le bétail endémique, qui s'articule avec les programmes régionaux en cours, conçu par la FAO, le CORAF, le CIT et d'autres agences internationales. Ce système s'inspirera des enseignements tirés des sites pilotes du projet et des modèles de conservation *in*

comme l'accès aux marchés des pays extérieurs à la sous-région. La stratégie du projet inclut une gestion adaptative et des mesures permettant de réagir, si ces hypothèses et d'autres venaient à ne pas se vérifier. Les risques du projet, et les stratégies d'atténuation prévues, sont décrits en détail ci-dessous.

Risque

Le cadre institutionnel et politique sous-régional élaboré pour le bétail ruminant endémique permettra l'adoption de barrières tarifaires et non tarifaires qui empêchent les exportations de BRE

Les processus de décentralisation de la gestion du bétail et des ressources naturelles et de l'autorité en cours dans les quatre pays pourraient être interrompus

Le cadre institutionnel et politique sous-régional relatif au bétail ruminant endémique favorisera des subventions et des mesures incitatives pour la production de bétail non endémique, le croisement et/ou le débroussaillage des terres pour l'agriculture

Stratégie d'atténuation ou de gestion

L'équipe chargée d'élaborer le projet estime que le travail politique et institutionnel qui sera entrepris dans le cadre du projet, en particulier au niveau de la coopération sous-régionale, aidera à empêcher les quatre gouvernements d'ériger (ou de maintenir) des barrières aux exportations de bétail endémique et de produits d'élevage sous forme de taxes, de quotas ou autres. De plus, dans l'ensemble, ces barrières n'existent pas à l'heure actuelle et seraient vraisemblablement difficiles à appliquer en raison des problèmes logistiques liés au contrôle des mouvements transfrontaliers des animaux sur pattes dans la sous-région. Ainsi, même si on redoute d'éventuelles tentatives d'ériger des barrières pour accroître les recettes de l'Etat ou créer des marchés préférentiels pour les races exotiques, le projet est conçu pour amoindrir ce risque autant que possible.

Le projet est conçu pour accompagner les processus de décentralisation en cours par une sensibilisation et un plaidoyer visant à obtenir l'adoption de cadres juridiques relatifs à la gestion du bétail ruminant endémique, fondés sur une large coordination avec les acteurs du plaidoyer locaux au niveau des 12 sites du projet dans le but de persuader les autorités de soutenir la décentralisation. Compte tenu du montant des ressources du projet consacrées à ces résultats, du délai de 10 ans imparti pour appliquer ces mesures, de l'engagement des quatre pays bénéficiaires en tant que partenaires du projet et du fait que la décentralisation est déjà une priorité dans chaque pays (comme l'indique le paragraphe 99 de la proposition de projet détaillée), ce risque est jugé minime.

Le Résultat 4 du projet est destiné à résoudre la question de l'impact des races exotiques sur les espèces endémiques du fait des projets parrainés et/ou approuvés par l'Etat qui incluent des subventions à l'élevage de bétail exotique tels que la distribution des animaux à coût nul ou très bas, l'élevage d'animaux exotiques offerts gratuitement par les gouvernements étrangers, les ONG, etc. Ces types de programmes ont lieu du fait de l'absence de politiques spécifiques visant à promouvoir et à protéger les espèces locales, mais aussi du manque de sensibilisation des gouvernements étrangers, des ONG et des autres partenaires à l'importance des espèces endémiques et à leurs caractéristiques supérieures en matière de promotion des objectifs de développement durable. A elle seule, l'annulation des subventions peut favoriser les résultats souhaités. Accompagnée de mesures incitatives spécifiques en faveur des races endémiques, elle favorisera la création d'un environnement positif pour l'élevage du bétail endémique dans la sous-région. Concernant le débroussaillage des terres pour l'agriculture, le projet démontrera l'inadéquation de telles pratiques dans la majeure partie des habitats essentiels des ruminants endémiques, en termes de dégradation de l'environnement, de multiplication des conflits et d'insignifiance des retombées économiques de l'agriculture dans ces zones en l'absence de subventions.

32. Pour en savoir plus sur les résultats, les retombées et les activités du projet, ainsi que sur les indicateurs, les risques et les hypothèses, reportez-vous aux analyses du cadre logique et du coût marginal dans les sections II et 2biv de la proposition de projet approuvée et détaillée.

trouverez à la section IV les lettres d'approbation des différents points focaux opérationnels nationaux.

36. En Gambie, la loi relative à la gestion de l'environnement national (NEMA, National Environment Management Act) votée en 1994 inclut des dispositions spéciales pour la conservation et l'exploitation durable des ressources biologiques et exige des agences responsables de proposer des stratégies spécifiques pour leur conservation. La Stratégie nationale et le plan d'action pour la biodiversité (SNPAB) de 1999 servent de cadre global pour la conservation et la gestion durables de la biodiversité, avec un accent particulier sur la conservation *in situ* des RGA comme moyen de préserver la biodiversité du pays. Dans le sous-secteur du bétail, le projet soutiendra la politique gambienne d'appui au secteur rural (RSSP, Rural Sector Support Policy), qui vise à accroître la productivité rurale, notamment celle du bétail endémique, mais aussi à atteindre la sécurité alimentaire, à générer des devises par l'exportation de bétail et de produits d'élevage et à créer des emplois en zone rurale. En outre, la politique sectorielle nationale de gestion des ressources naturelles (Natural Resource Management Sector Policy, 2001-2020) accorde une importance particulière au sous-secteur du bétail et vise à contribuer à la diversification de l'agriculture et des sources de revenus rurales. De même, la RSSP met l'accent sur les considérations d'ordre écologique en veillant à maintenir le cheptel dans les capacités limites de l'écosystème.
37. En Guinée, conformément aux directives générales édictées par sa Politique de développement agricole (PDA) de 1987 (renouvelée en 1997), l'Etat a défini une stratégie et un plan d'action pour le développement du secteur du bétail à court et à long termes (1997 - 2010). La PDA a présenté quatre priorités en matière de gestion du bétail en Guinée : élevage exclusif des espèces locales, développement rural lié à de meilleures performances du bétail, participation active des communautés rurales et régionalisation des programmes. Dans le cadre de la stratégie d'amélioration des performances du bétail, la reproduction sélective des bovins de race N'dama chez les petits exploitants agricoles a été identifiée comme étant une activité prioritaire. Le projet envisagé prend en charge les quatre priorités principales de la PDA, ainsi que plusieurs priorités de la SNPAB de la Guinée, dont les suivantes : (i) renforcement de la conservation de la biodiversité *in situ* avec la participation populaire et (ii) exploitation durable de la biodiversité (par la restauration des écosystèmes dégradés, la promotion de sources d'énergie alternatives et la conception de mécanismes de financement novateurs pour les initiatives de conservation de la biodiversité).
38. Au Mali, le Plan national d'action pour l'environnement et le Programme d'action national de lutte contre la désertification (PNAE/PAN-CLD) ont adopté comme objectif prioritaire l'amélioration optimale de la production animale et l'expansion de la culture à traction animale, tout en préservant l'environnement naturel. En outre, la préservation des variétés et espèces locales d'animaux domestiques menacés d'extinction fait partie des cinq objectifs principaux de la SNPAB du pays. Le Mali a mis au point et applique un Code de l'élevage, qui inclut les obligations de soutenir la lutte contre la désertification, de préserver les écosystèmes naturels et de s'engager à conserver les habitats. La stratégie du projet envisagé visant à développer la gestion communautaire des habitats du bétail et des ressources (fourrage, eau, etc.) appuiera également plusieurs programmes de décentralisation en cours, ainsi que les initiatives de gestion territoriale du Mali.
39. Au Sénégal, la SNPAB préconise l'intégration des mesures en faveur de la conservation *in situ* des espèces animales et végétales dans les programmes de planification rurale et de développement et met l'accent sur la nécessité de concevoir des mécanismes destinés à renforcer la régulation de l'introduction de gènes exotiques. Le projet envisagé prend en charge les six options stratégiques générales de la SNPAB, notamment le renforcement des capacités des différents acteurs de la conservation de la biodiversité et le développement de la coopération sous-régionale et internationale dans le domaine de la gestion de la biodiversité. En outre, le Plan de développement économique et

RÉPLICABILITÉ

42. Le programme est conçu pour produire des effets de démonstration au niveau local (site pilote du projet) à travers l'élaboration et la mise en œuvre de modèles de gestion communautaires des ruminants endémiques et de leurs habitats, qui soient transposables dans d'autres communautés de la sous-région, voire dans d'autres régions d'Afrique présentant des conditions écologiques et socio-économiques semblables. Le long délai d'exécution impartie au projet envisagé (10 ans) permettra de démontrer et d'affiner de manière adéquate les expériences acquises et les modèles sur de nombreuses années, mais aussi de les vulgariser à grande échelle pendant cette période. On s'attend à ce que la réplication s'effectue à travers les ressources du secteur privé, de la société civile et de l'Etat. Le projet s'appuiera sur le vaste réseau sous-régional d'échange d'informations mis en place au titre du Résultat 5, qui reliera notamment les agences de gestion des ressources nationales, les institutions de recherche et les universités, les autres projets de développement et de conservation, les associations de producteurs de bétail endémique, les acteurs indépendants du marché et les organisations de la société civile. S'appuyant sur ce réseau, le projet pourra vulgariser les informations relatives aux réformes politiques et juridiques, aux stratégies de production, aux changements structurels du marché et aux stratégies issues des sites pilotes du projet, que ces autres parties prenantes pourront utiliser dans leurs propres projets et programmes.

TROISIEME PARTIE : Dispositifs de gestion

INSTITUTIONS CLE IMPLIQUEES

43. Ce projet FEM sera exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), qui sera globalement chargé de réaliser les résultats du projet et de faciliter les procédures opérationnelles avec le PNUD, les agences gouvernementales nationales responsables du bétail dans les quatre pays bénéficiaires [Department of Livestock Services (Gambie), Direction nationale de l'élevage (Guinée), Direction nationale des productions et des industries animales² (Mali), Direction de l'élevage (Sénégal)] et les partenaires impliqués dans le cofinancement. En outre, en sa qualité d'agence d'exécution du projet parallèle financé par la Banque africaine de développement³ intitulé « Gestion durable du bétail ruminant endémique », le Centre international de trypanotolérance (CIT) sera une agence collaboratrice officielle et assumera, de concert avec l'UNOPS, le premier rôle en matière de coordination de l'exécution du projet.
44. Le mécanisme de financement et le flux des fonds des projets du FEM et de la BAD seront parallèles. Toutefois, l'exécution sera conjointe et coordonnée, notamment concernant des tâches telles que la planification et le suivi. Bien qu'il s'agisse de deux projets nettement distincts ayant des objectifs communs et légèrement différents (une bonne partie des activités financées par la BAD peut être considérée comme des activités initiales) pour les bénéficiaires et les structures sur le terrain participant au projet, on fera parfois allusion à « un projet » uniquement et à deux « volets » distincts.⁴

2 Actuellement, c'est la DNPIA qui est chargée des questions du bétail au sein du gouvernement malien, en lieu et place de la Direction nationale de l'appui au monde rural.

3 Le projet *Gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest* a été approuvé en janvier 2006 par le Conseil d'administration de la BAD et prévoit des prêts au Sénégal et au Mali, ainsi que des subventions à la Gambie, à la Guinée et au CIT.

4 Dans d'autres parties du document de ce projet, on peut faire allusion aux « volets » ou « parties des projets » en parlant des projets financés par le FEM et par la BAD.

PNUD), en Gambie, en Guinée et au Sénégal, sera chargée de suivre de près et de surveiller l'exécution du projet, conformément aux rôles et responsabilités d'une agence gestionnaire des fonds du FEM. De plus, en sa qualité de PRP du PNUD, le bureau national au Mali jouera un rôle plus important dans l'encadrement de l'exécution du projet et la supervision de ses activités.

51. Au niveau régional, l'unité de coordination du projet sera basé à Banjul, dans les locaux de le CIT. L'UNOPS recrutera le coordonnateur régional du projet, qui sera responsable du volet financé par le FEM et de la coordination générale entre les volets BAD et FEM. Le coordonnateur régional sera placé sous l'autorité du gestionnaire du portefeuille du projet au siège de l'UNOPS pour ce qui concerne l'ensemble des aspects de l'exécution du projet. Le CIT recrutera le coordonnateur régional adjoint du projet, qui sera placé sous la tutelle du DG de l'institut en étroite collaboration avec le coordonnateur régional du projet et sera responsable du volet financé par la BAD. Le PNUD-FEM6 et la BAD peuvent s'opposer à ces deux recrutements. Le CIT est censé participer au processus de sélection du coordonnateur du volet financé par le FEM. Pour sa part, l'UNOPS fera de même pour ce qui est du coordonnateur adjoint du volet financé par la BAD. Les deux agences d'exécution seront également chargées de sélectionner, par voie de concours, et de nommer les experts/consultants administratifs et techniques ainsi que le personnel chargé d'encadrer l'exécution de leurs volets respectifs du projet au niveau régional sur la base d'une liste de postulants définie par consensus par l'UNOPS et le CIT.
52. L'unité de coordination régionale sera soutenue dans l'exécution des deux volets du projet au niveau national par le personnel national compétent identifié par les Etats, approuvé par les deux agences d'exécution et par les quatre coordonnateurs nationaux du projet qui seront recrutés par voie de sélection compétitive. Ce personnel sera chargé d'apporter l'assistance technique et d'encadrer les composantes nationales, mais aussi d'établir une communication optimale avec les partenaires nationaux et la structure régionale du projet.
53. Le projet bénéficiera de l'expertise technique et des contributions spécifiques de deux autres partenaires du projet, le CIRDES et la FAO. Le CIRDES, sur financement de la BAD, appuiera les activités d'échange d'informations liées à la conservation cryogénique et à la formation en génétique moléculaire. La FAO, par le biais de sa Division de la production et de la santé animales, appuiera un certain nombre de résultats et d'activités du projet conformément à son Programme de travail en matière de ressources génétiques en Afrique de l'Ouest (pour en savoir plus, voir la lettre de cofinancement de la FAO). Déjà, sur requête du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques animales, la FAO a mis en place un point focal régional chargé de ces ressources et a renforcé la coopération et la création de contacts entre les pays. Les activités spécifiquement dévolues à la FAO seront énoncées en début de projet.
54. Au niveau national, les quatre agences nationales d'exécution travailleront en partenariat avec l'UNOPS et le CIT pour l'exécution du projet. Une unité de coordination nationale sera instaurée et dirigée par les coordonnateurs de projet nationaux (CNP) recrutés par l'UNOPS. Ceux-ci seront placés sous l'autorité directe de l'unité de coordination régionale du projet pour toutes les questions clé et sous celle de leurs chefs d'agence nationale d'exécution respectifs pour les questions courantes (pour en savoir plus, voir les TDR des CNP). Les coordonnateurs de projet nationaux des quatre pays participants seront appuyés pour la mise en œuvre du projet par le personnel de leur agence nationale

6 Conformément à la pratique courante des projets régionaux, le PNUD/FEM participera au jury de sélection du chef du projet.

projet, après ajustement collectif des indicateurs et des moyens de vérification et la définition détaillée des responsabilités du personnel en termes de suivi et d'évaluation.

SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

Phase de lancement du projet

59. Phase de lancement et atelier de lancement du projet : Un atelier de lancement réunissant les principales parties prenantes sera également organisé afin de les familiariser avec le personnel du projet, d'élaborer un plan de travail et un budget annuels détaillés pour la première année de mise en œuvre et de se mettre d'accord sur le contenu et le calendrier des rapports d'activités du projet à présenter aux différents niveaux de la structure de direction, y compris les réunions de revue du projet et celles des comités de pilotage nationaux et locaux. Enfin, l'atelier de lancement sera une occasion d'informer l'équipe du projet sur la planification, les revues et les éventuels réaménagements budgétaires effectués par le PNUD et l'UNOPS pour le projet. Au cours des années suivantes, un court atelier annuel sera organisé afin d'élaborer les PTA et d'apporter éventuellement de nouvelles retouches au système de suivi-évaluation.
60. L'un des objectifs fondamentaux de l'atelier de lancement consistera à aider l'équipe du projet à finaliser la préparation du premier plan d'opération annuel, en se basant sur le tableau du cadre logique du projet. Il s'agira notamment de passer en revue le cadre logique (les indicateurs, les valeurs et objectifs de départ, les moyens de vérification, les hypothèses), de communiquer éventuellement des détails supplémentaires et, sur la base de cette activité, finaliser le plan d'opération annuel, qui comprendra des indicateurs de performance précis et mesurables et sera en conformité avec les résultats attendus du projet.
61. En outre, l'atelier de lancement aura pour but et objectif de : (i) présenter le personnel du projet à l'équipe du PNUD-FEM qui appuiera le projet pendant sa mise en œuvre, c'est-à-dire les coordonnateurs et les responsables au niveau du siège, (ii) détailler les rôles, les services d'appui et les responsabilités complémentaires du personnel du PNUD par rapport à l'équipe du projet et (iii) fournir une présentation détaillée des exigences du PNUD-FEM en matière d'établissement de rapports et de suivi-évaluation. De même, l'atelier de lancement constituera une occasion d'informer l'équipe du projet des processus du PNUD applicables pour la planification et les revues budgétaires.
62. L'atelier de lancement sera également une occasion pour toutes les parties de mieux comprendre leurs rôles, leurs fonctions et leurs responsabilités dans le cadre des structures décisionnelles du projet, y compris la structure hiérarchique, les interlocuteurs directs et les mécanismes de résolution de conflits. Les termes de référence concernant le personnel du projet et les structures de prise de décision seront réexaminés, si nécessaire, afin d'expliquer à tout le monde les responsabilités de chaque partie lors de la phase de mise en œuvre du projet.

Responsabilités et événements en matière de suivi

63. De concert avec les partenaires pour la mise en œuvre du projet et les représentants des parties prenantes, un programme détaillé des réunions de revue sera élaboré par la direction du projet, puis intégré dans le Rapport de lancement. Ce programme comprendra : (i) des propositions de calendrier pour les réunions des comités de pilotage (ou des mécanismes consultatifs et/ou de coordination pertinents) et (ii) des activités de suivi-évaluation du projet.

69. Le rapport de mise en œuvre du projet fera partie des documents de base pour les débats de la RTP. A cette occasion, l'équipe du projet présentera le rapport de mise en œuvre, en mettant en exergue les problèmes d'ordre politique et les recommandations soumises à la décision des participants à RTP. Pour sa part, l'agence d'exécution du projet informe les participants de tout accord conclu entre les parties prenantes, lors de la préparation du Rapport annuel du projet (APR), en matière de résolution des problèmes opérationnels. Il sera également possible de mener des revues séparées de chaque volet du projet, si nécessaire.

Revue tripartite finale (RTF)

70. La revue tripartite finale se tient au cours du dernier mois des opérations du projet. L'agence d'exécution du projet (UNOPS) est chargée de préparer le rapport final et de le soumettre au Bureau de pays du PNUD. L'esquisse du rapport, préparée au moins deux mois avant la RTF pour étude, servira de base aux débats de celle-ci. La revue tripartite finale examine la mise en œuvre du projet dans son ensemble, en s'attachant particulièrement à évaluer dans quelle mesure le projet a atteint les objectifs fixés et contribué à l'objectif général de conservation de l'environnement. C'est au cours de cette réunion qu'il sera décidé quelles actions sont encore nécessaires, notamment en termes de durabilité des résultats du projet. Elle constitue également un cadre permettant de mettre en évidence les leçons apprises afin de les utiliser pour d'autres projets en cours de mise en œuvre ou de formulation.
71. La revue tripartite est habilitée à suspendre les décaissements, si les indicateurs de performances du projet ne sont pas atteints. Ces derniers seront élaborés lors de l'atelier de lancement, sur la base des taux de réalisation et des évaluations qualitatives des résultats.

Procédures d'établissement de rapports

72. L'agence d'exécution du projet (UNOPS), conjointement avec l'équipe élargie du projet (Bureaux de pays du PNUD et le personnel du siège), sera chargée de préparer et de présenter les rapports décrits ci-après, qui font partie du processus de suivi. Les rapports de (a) à (f) sont obligatoires et portent exclusivement sur le suivi, tandis que les rapports (g) et (h) ont une fonction plus générale, leur fréquence et leur nature, spécifiques au projet, devant être définies tout au long de la mise en œuvre.

(a) Rapport initial (RI)

73. Le rapport initial du projet sera préparé tout de suite après l'atelier de lancement. Il comprendra un plan de travail annuel détaillé portant sur la première année, qui sera divisé en tranches trimestrielles détaillant les activités et les indicateurs d'avancement qui guideront la mise en œuvre pendant la première année du projet. Ce plan de travail inclura les dates des visites spécifiques sur le terrain, des missions d'appui effectuées par le BN du PNUD, l'unité de coordination régionale ou les consultants, ainsi que le calendrier des réunions des structures décisionnelles du projet. Le rapport comprendra également le budget détaillé du projet pour la première année de mise en œuvre, préparé sur la base du plan de travail annuel et incluant l'ensemble des besoins en suivi et évaluation à satisfaire pour mesurer efficacement la performance du projet durant la période définie de douze mois.
74. Le rapport initial comprendra une description plus détaillée des rôles institutionnels, des responsabilités, des actions de coordination et des mécanismes de feedback des partenaires du projet. En outre, il comprendra une partie consacrée à l'état d'avancement actuel de la mise en place du projet et des activités de lancement et fera le point sur les changements des conditions externes qui seraient susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre du projet.

82. Dans le cadre du processus de préparation du PIR, le projet évaluera la validité des risques identifiés lors de la conception du projet, ainsi que l'émergence de nouveaux risques et dans quelle mesure ils pourraient jouer un rôle critique¹¹. L'évaluation des risques devrait être intégrée à la préparation du sous-rapport sur la gestion des risques dans le cadre du PIR et de leur enregistrement dans les systèmes appropriés du PNUD, en collaboration et en liaison avec le bureau de pays du PNUD au Mali et l'unité de coordination régionale du PNUD/FEM.
83. Les autres rapports sur les risques s'appliquent à l'utilisation de certains instruments financiers dans le projet, c'est-à-dire la question de savoir si le projet (notamment son volet FEM) fournit des fonds à des instruments financiers tels que les fonds d'affectation spéciale, les fonds d'amortissement, les fonds renouvelables, les garanties à crédits partiels contre les risques, les services de microfinance, les crédits-baux ou les mécanismes d'assurance. Pour les autres risques liés à l'utilisation de ces instruments financiers, un type spécifique de rapport est exigé par le biais du rapport de mise en œuvre et des systèmes communs en vigueur.

(d) Rapports d'avancement trimestriels

84. De brefs rapports, présentant dans leurs grandes lignes les principales mises à jour concernant l'avancement du projet, seront adressés tous les trimestres au bureau de pays du PNUD et au bureau régional du PNUD-FEM par l'équipe du projet.

(e) Rapports thématiques périodiques

85. A la demande du PNUD, du PNUD-FEM ou du partenaire chargé de la mise en œuvre, l'équipe du projet préparera des rapports thématiques spécifiques axés sur des questions ou domaines d'activités spécifiques. Ceux-ci sont clairement spécifiés dans la demande d'un rapport thématique que le PNUD adressera par écrit à l'équipe du projet. Ces rapports peuvent être utilisés pour tirer des enseignements, superviser certains domaines clé ou résoudre des problèmes dans le but d'évaluer et de surmonter les obstacles et difficultés. Le PNUD est prié de réduire au maximum ses demandes de rapports thématiques, mais lorsque ceux-ci s'avèreront nécessaires, il accordera à l'équipe du projet un délai raisonnable pour les préparer.

(f) Rapport final du projet

86. L'équipe du projet préparera le rapport final au cours des trois derniers mois du projet. Ce rapport complet, qui constituera l'exposé final des activités menées sur toute la durée du projet, présentera un résumé de l'ensemble des activités, réalisations et résultats du projet, les enseignements, les objectifs atteints ou non atteints, les structures et systèmes mis en œuvre, etc. Il présentera également des recommandations relatives aux mesures supplémentaires qui pourraient assurer la durabilité et la reproductibilité des activités du projet.

(g) Rapports techniques

87. Les rapports techniques sont des documents détaillés qui couvrent certains domaines d'analyse ou de spécialisation scientifique au sein du projet global. Dans le cadre du rapport initial, l'équipe du projet préparera une liste préliminaire des rapports, spécifiant les rapports techniques qui devront être préparés sur les domaines d'activité clé en cours de projet, ainsi que des propositions de dates de livraison. Cette liste des rapports sera révisée et mise à jour en tant que de besoin et incluse dans les APR ultérieurs. Les rapports techniques, qui peuvent aussi être préparés par des consultants externes, doivent présenter des analyses spécialisées exhaustives portant sur des domaines de recherche

¹¹ En principe, les projets comportant trois risques majeurs ou plus sont considérés comme projets à risque.

Partage de connaissances

93. Les résultats du projet seront diffusés à l'intérieur et au-delà de la zone d'intervention du projet, par le biais d'un certain nombre de réseaux et de forums d'échange d'informations. En outre :

- Le projet prendra part, en tant que de besoin, aux réseaux financés par le PNUD/FEM et mis en place à l'intention des cadres travaillant sur des projets présentant des caractéristiques communes. Le PNUD/FEM mettra en place un certain nombre de réseaux, tels que la Gestion intégrée des écosystèmes, l'écotourisme ou la cogestion, qui fonctionneront essentiellement sur la base d'une plateforme électronique.
- Le projet identifiera et deviendra membre, autant que nécessaire, de réseaux à caractère scientifique, politique et/ou autres réseaux susceptibles, par les enseignements tirés, de se révéler avantageux pour la mise en œuvre du projet.

94. Le projet procèdera à l'identification, à l'analyse et à l'échange des leçons apprises, qui pourraient profiter à la conception et à la mise en œuvre de futurs projets similaires. Leur identification et leur analyse constituent un processus permanent, et il est indispensable de les communiquer au moins une fois par an en tant qu'une des contributions essentielles du projet. Le PNUD/FEM fournira un format et aidera l'équipe du projet à classer, réunir toutes les informations disponibles et faire des rapports sur les enseignements tirés. Pour ce faire, il faudra allouer un certain pourcentage des ressources du projet à ces activités.

Tableau : Plan de travail indicatif de suivi-évaluation et budget correspondant

Type d'activité de SE	Parties responsables	Budget en USD <i>Hors temps consacré au SE par le personnel du projet</i>	Echéances
Atelier de lancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnateur régional ▪ Bureau de pays du PNUD ▪ GCR du PNUD/FEM 	10 000	Dans les trois mois suivant le lancement du projet
Rapport initial	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du projet ▪ Bureau de pays du PNUD 	Néant	Immédiatement après l'atelier de lancement
Mesure des moyens de vérification pour les indicateurs d'objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le coordonnateur régional supervisera la commande d'études spécifiques et le recrutement d'institutions spécifiques ; il délèguera ses pouvoirs aux membres de l'équipe compétents 	A finaliser durant la phase et l'atelier de lancement	Au début, à mi-parcours et à la fin du projet
Mesure des moyens de vérification de l'avancement et de la performance du projet (mesurés annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision assurée par le conseiller technique du FEM et le coordonnateur régional du projet ▪ Mesures effectuées par les responsables de terrain régionaux et les AI locaux 	A déterminer dans le cadre de la préparation du plan de travail annuel ¹	Chaque année, avant le APR/PIR et la définition des plans de travail annuels

Type d'activité de SE	Parties responsables	Budget en USD <i>Hors temps consacré au SE par le personnel du projet</i>	Echéances
Visites sur le terrain (les frais de déplacement du personnel du PNUD seront couverts par les honoraires des IA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau de pays du PNUD ▪ Unité de coordination régionale du PNUD-FEM (prise en charge par leur budget propre) ▪ Représentants du gouvernement 	30 000 (en moyenne une visite par an)	Annuel
COUT TOTAL INDICATIF <i>Hors temps de travail du personnel du projet et du PNUD et frais de voyage</i>		300 000 USD	

(Chaque plan de travail annuel contiendra des indicateurs d'avancement qui devront être vérifiés. Ceci inclura le plus souvent un coût de suivi-évaluation (SE) qu'il faudra intégrer dans le budget de SE du projet. C'est au cours de l'atelier de lancement que seront identifiés certains de ces indicateurs, dans le cadre de l'appui apporté à la préparation des plans de travail annuels, ce qui explique que l'allocation de ressources demeure purement théorique à ce stade.

CINQUIEME PARTIE : Contexte juridique

95. Le présent document de projet sera l'instrument désigné comme tel par l'article 1 de l'Accord sur l'assistance standard de base conclu entre les gouvernements du Mali, du Sénégal, de la Guinée et de la Gambie d'une part, et le Programme des Nations Unies pour le Développement d'autre part, et qui a été signé par les parties. L'agence d'exécution du pays hôte se référera, pour les besoins de l'Accord sur l'assistance standard de base, à l'agence de coopération du Gouvernement, telle que celle-ci est définie dans ledit Accord.

96. Le représentant résident du PNUD au Mali est habilité à apporter par écrit les types suivants de révision au présent document de projet, s'étant au préalable assuré(e) de l'accord de l'Unité du PNUD-FEM, ainsi que de l'avis de non-objection des autres signataires du présent document de projet aux changements envisagés :

- a) Les révisions de l'une des annexes du document de projet ou les rajouts à l'une d'elles ;
- b) Les révisions qui n'impliquent pas de changements significatifs au niveau des objectifs immédiats, des résultats ou des activités approuvées du projet, mais qui seraient imputables au réajustement des contributions déjà convenues ou au renchérissement des coûts du fait de l'inflation ;
- c) Les révisions annuelles obligatoires, qui permettent de rééchelonner la livraison des intrants convenus au projet, ou les coûts accrus dus à l'inflation, qu'il s'agisse de la rémunération d'experts ou d'autres coûts, ou encore de prendre en compte la flexibilité des dépenses de l'agence d'exécution ; et

SECTION II : CADRE STRATEGIQUE DE RESULTATS ET APPORT DU FEM

PREMIERE PARTIE : Analyse du coût marginal

(Annexe A du Résumé analytique approuvé lors du programme de travail du FEM)

<i>Résultats</i>	<i>Coût (en millions d'USD)</i>	<i>Effets favorables sur le plan intérieur</i>	<i>Effets favorables sur le plan mondial</i>
Résultat 1: Amélioration durable de la production et de la productivité du bétail ruminant endémique	Référence = 89,09	Les projets de référence en matière de production animale se focalisent sur le croisement, les infrastructures rurales et l'amélioration de la transformation, l'objectif principal étant la sécurité alimentaire et les revenus générés par l'exportation, et la majorité des programmes et ressources gouvernementaux étant consacrés aux races exotiques.	Des informations génétiques d'importance mondiale sur les races de ruminants endémiques continuent à se perdre, car les éleveurs adoptent des races exotiques, qu'ils jugent plus productives et qui bénéficient de l'appui du gouvernement
	Alternative = 98,84	L'alternative permettra d'accroître de manière significative l'appui et l'importance que le gouvernement accorde aux races de ruminants endémiques et de développer les activités existantes en appuyant les paysans/éleveurs par le biais d'un meilleur accès au crédit, du renforcement des capacités et de la création d'associations d'éleveurs de races endémiques.	L'alternative permettra de réduire le croisement de races endémiques, en fournissant des options alternatives d'amélioration de la production et de la productivité, d'élaborer des stratégies de gestion des pâturages, des aliments et de l'eau, ainsi que des stratégies de gestion participative avantageuses pour les éleveurs, tant au niveau sous-régional qu'international.
	Différence = 9,75 Dont : FEM = 3,80 Autres = 5,95		
Résultat 2 : Renforcement des systèmes de commercialisation et de promotion du bétail ruminant	Référence = 8,85	Les politiques et les structures ou mesures incitatives économiques de référence se concentrent sur le développement du marché et la promotion de races de bétail exotiques, entraînant ainsi une plus grande disponibilité des informations, une meilleure efficacité dans la fixation des prix et le commerce et un meilleur accès de ces races au marché par rapport aux races endémiques	Des informations génétiques d'importance mondiale sur les races de ruminants endémiques continuent à se perdre, à mesure que les éleveurs adoptent des races exotiques qui leur procurent des avantages économiques plus appréciables

Résultats	Coût (en millions d'USD)	Effets favorables sur le plan intérieur	Effets favorables sur le plan mondial
	Alternative = 11,40	L'alternative permettra d'augmenter considérablement le volume des informations sur les marchés, de renforcer et de diversifier les canaux de distribution sur le marché et de lever les obstacles à l'exportation des ruminants endémiques et des produits d'élevage	Les éleveurs réalisent des profits sur l'élevage de bétail endémique, ce qui réduit l'intérêt des croisements et augmente les revenus des ménages, réduisant par la même occasion la pression sur les pâturages et les autres ressources naturelles présentes dans l'habitat du bétail (c'est-à-dire les plantes et les animaux autochtones)
	Différence = 2,55 Dont : FEM = 0 Autres = 2,55		
Résultat 3 : Conservation et gestion durable des ressources naturelles des sites pilotes du projet au bénéfice du bétail ruminant endémique, des services liés à l'écosystème et des sources de revenus des populations	Référence = 189,82	Les politiques et programmes de référence en matière de gestion des ressources naturelles (sols, eau, végétation) se concentrent avant tout sur l'augmentation de la production agricole et animale et ignorent les normes de gestion viable sur le long terme, alors que les politiques de conservation de la biodiversité se focalisent uniquement sur les aires protégées	Les habitats essentiels des races de ruminants endémiques d'importance mondiale continuent de disparaître, à mesure que les gouvernements soutiennent l'expansion de l'agriculture et l'exploitation intensifiée des zones de pâturage
	Alternative = 203,09	L'alternative améliore la conservation et la gestion des ressources naturelles, au profit des habitants locaux, dont la capacité de gestion collective, participative des ressources se trouve améliorée	Le lien est établi entre conservation du bétail endémique, techniques de production améliorée de ces races et gestion durable des écosystèmes naturels, fournissant ainsi un modèle à reproduire dans la sous-région et ailleurs
	Différence = 13,27 Dont : FEM = 3,96 Autres = 9,31		
Résultat 4 : Instauration des cadres juridique et institutionnel local, national et sous-régional en matière de conservation in situ du bétail ruminant	Référence = 20,17	Les politiques, lois et réglementations de référence favorisent les races exotiques qui permettent une meilleure production de viande et de lait ; la législation demeure très sectorielle et prend rarement en compte la biodiversité, la dilution génétique ou les capacités limites de l'écosystème ; manque de concertation avant la conception des lois et réglementations et absence de l'autorité et des ressources nécessaires pour les faire appliquer ; enfin, le niveau de cohésion et de coordination entre les différents pays est faible	Les races de ruminants endémiques d'importance mondiale continuent leur déclin, à mesure que les cadres juridique, politique et institutionnel encouragent l'adoption de races exotiques et une gestion non durable des ressources naturelles

DEUXIEME PARTIE : Analyse du cadre logique

(Annexe B du Résumé analytique approuvé lors du programme de travail)

Objectif et volets du projet	Indicateurs vérifiables	Données de référence	But	Source de vérification	Hypothèses
Objectif de développement du projet : Le projet a pour objectif général de garantir la durabilité des populations d'espèces de bétail ruminant endémique ciblées dans les quatre pays ouest-africains afin d'améliorer leur économie rurale et de garantir la conservation de ces espèces et de leurs caractères génétiques uniques au monde.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	- Revue tripartite finale du projet et rapports d'évaluation indépendante - Revues techniques/scientifiques et rapports d'évaluation sur la répartition génétique et par phénotype des ruminants endémiques dans la sous-région - Rapports et autres documents de recherche et de suivi indépendants sur les conditions et tendances socio-économiques	- Des conditions économiques et politiques stables dans et entre les pays de la sous-région, en particulier en zone rurale, favorisent le développement rural et limitent les migrations vers les écosystèmes vulnérables Aucune catastrophe naturelle (inondations, sécheresse, etc.) et/ou changement climatique n'aura des impacts catastrophiques sur les habitats ou les troupeaux et ne provoquera des migrations des zones arides vers les zones plus humides
Objectif immédiat du projet : Instaurer des modèles efficaces de gestion communautaire des ruminants endémiques et de leurs habitats au niveau des sites	Maintien des populations des 3 espèces spécifiques de ruminants endémiques de race pure à des niveaux viables dans les douze sites pilotes du projet répartis dans les quatre pays cibles, sans aucune baisse par rapport aux enquêtes de référence, et avec un effectif suffisamment important pour garantir une viabilité génétique à long terme	Sites en Gambie - Bovins : A déterminer - Ovins : A déterminer - Caprins : A déterminer Sites en Guinée - Bovins : 297 947 - Ovins : 55 437	Le but est de maintenir les populations au même niveau à la fin du projet	- Revue tripartite finale du projet - Evaluation technique indépendante du modèle communautaire - Diffusion et reproduction du modèle documentées	Les priorités gouvernementales de chaque pays demeureront ou deviendront plus favorables à la production des ruminants endémiques L'autorité politique et institutionnelle du pays restera stable ou n'aura

Objectif et volets du projet	Indicateurs vérifiables	Données de référence	But	Source de vérification	Hypothèses
	<p>racés exotiques/non autochtones d'autre part, seront devenus plus rares sur les sites pilotes du projet</p> <p>Réduction du nombre moyen d'hectares de chaque site du projet transformés chaque année d'habitats pour les ruminants endémiques (ex. : forêts claires) en d'autres types d'habitats (ex. : terres cultivées, broussailles)</p> <p>La mise en application périodique de « l'instrument de suivi » du FEM montre des résultats en hausse tout au long de la durée du projet</p>	<p>- Caprins : A déterminer (Remarque : les données de référence sur les populations par race seront collectées durant la première année)</p> <p>0 % de participation en début de projet</p> <p>Les données de référence sur le croisement seront obtenues au cours des années 1 à 3 du projet, dans le cadre du Résultat 1.1</p> <p>Les données de référence sur la transformation des habitats seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 3.1</p> <p>Les instruments de suivi de la biodiversité sont inclus en annexe</p>	<p>Réduction des croisements de 20 % à la fin de la cinquième année, et de 50 % à la fin du projet, par rapport au début du projet</p> <p>Réduction de 20 % des taux annuels de transformation à la fin de la sixième année, et de 50% à la fin du projet, par rapport au début du projet</p> <p>Sans objet, car les instruments de suivi du projet BD2 ne comportent pas de chiffres</p>		

Objectif et volets du projet	Indicateurs vérifiables	Données de référence	But	Source de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 2 : Renforcement des systèmes de commercialisation et de promotion du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage</p>	<p>Augmentation du pourcentage de ruminants endémiques et de produits d'élevage par rapport au volume total de bétail et de produits commercialisés dans les pays cibles</p>	<p>Les données de référence sur la part de la production actuelle seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1</p>	<p>Augmentation de 15 % de la proportion de ruminants endémiques à la fin du projet, par rapport au début du projet</p>	<p>- Rappports d'évaluation indépendants - Rappports et PV de réunions des associations de vendeurs, avec données sur les populations par espèce et par race - Rapport d'évaluation des programmes de renforcement des capacités/ de formation - Rappports périodiques sur les activités de prêts par micro-crédit - Enquêtes (avant et après) sur les capacités, les connaissances et la confiance des parties prenantes locales en matière de commercialisation de ruminants endémiques - Enquêtes sur les connaissances du public relatives aux</p>	<p>- Les systèmes de prévention / de lutte contre les maladies s'averent efficaces, à mesure que se développent les infrastructures de distribution - La concurrence suprarégionale sur les marchés du bétail demeure stable, de même que l'accès aux marchés des pays en dehors de la sous-région</p>
	<p>Augmentation de la valeur réelle globale du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage vendus dans les quatre pays cibles</p>	<p>Les données de référence sur la valeur marchande actuelle seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1</p>	<p>Augmentation de 20 % de la valeur marchande des ruminants endémiques à la fin du projet, par rapport au début du projet</p>	<p>- Rappports périodiques sur les activités de prêts par micro-crédit - Enquêtes (avant et après) sur les capacités, les connaissances et la confiance des parties prenantes locales en matière de commercialisation de ruminants endémiques - Enquêtes sur les connaissances du public relatives aux</p>	<p>- Les systèmes de prévention / de lutte contre les maladies s'averent efficaces, à mesure que se développent les infrastructures de distribution - La concurrence suprarégionale sur les marchés du bétail demeure stable, de même que l'accès aux marchés des pays en dehors de la sous-région</p>
	<p>Augmentation de la valeur réelle globale du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage exportés par les quatre pays cibles</p>	<p>Les données de référence sur les niveaux d'exportation actuels seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1</p>	<p>Augmentation de 10 % des niveaux d'exportation de ruminants endémiques à la fin du projet, par rapport au début du projet</p>	<p>- Rappports périodiques sur les activités de prêts par micro-crédit - Enquêtes (avant et après) sur les capacités, les connaissances et la confiance des parties prenantes locales en matière de commercialisation de ruminants endémiques - Enquêtes sur les connaissances du public relatives aux</p>	<p>- Les systèmes de prévention / de lutte contre les maladies s'averent efficaces, à mesure que se développent les infrastructures de distribution - La concurrence suprarégionale sur les marchés du bétail demeure stable, de même que l'accès aux marchés des pays en dehors de la sous-région</p>
	<p>Nombre accru de producteurs de ruminants endémiques ayant accès au crédit</p>	<p>Les données de référence sur l'accès au crédit seront obtenues au cours de la première année du projet</p>	<p>Augmentation de 20 % des bénéficiaires de crédits avant la 4^e année, et de 50 % avant la 8^e année</p>	<p>- Enquêtes sur les connaissances du public relatives aux</p>	<p>- Les systèmes de prévention / de lutte contre les maladies s'averent efficaces, à mesure que se développent les infrastructures de distribution - La concurrence suprarégionale sur les marchés du bétail demeure stable, de même que l'accès aux marchés des pays en dehors de la sous-région</p>
<p>Augmentation du nombre d'enfants ayant achevé le cycle primaire au niveau des 12 sites pilotes du projet</p>					

Objectif et volets du projet	Indicateurs vérifiables	Données de référence	But	Source de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 4 : Instauration des cadres juridique, politique et institutionnel local, national et sous-régional en matière de conservation in situ du bétail</p>	<p>Mécanismes de coordination pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres politique et juridique pour la conservation des ressources génétiques animales (ruminants endémiques) dans les quatre pays de la sous-région</p>	<p>Aucun mécanisme de coordination n'existe au début du projet</p>	<p>Les mécanismes de coordination ont été acceptés et mis en place à la fin de la 4^e année</p>	<p>Rapports et PV de réunions des comités locaux et nationaux du projet - Rapport d'évaluation des programmes de renforcement des capacités/ de formation Documents officiels relatifs aux</p>	<p>La sensibilisation et le plaidoyer permettront d'obtenir la promulgation d'un cadre juridique relatif à la gestion des ruminants endémiques, opération qui sera menée en temps opportun et avec un large soutien</p>
	<p>Les paysans/ éleveurs évitent de faire paître leurs troupeaux dans les zones d'habitat essentiel identifiées par le projet</p>	<p>Il n'existe aucun rapport sur l'exploitation des terres de pâturage ni sur ses impacts</p>	<p>80 % des paysans/éleveurs limitent le pâturage de leurs bêtes à la fin de la 5^e année</p>	<p>Rapports faits et diffusés à la fin de la 1^{ère} année</p>	<p>activités minières sur certains sites pilotes du projet - Les instances de gestion et de contrôle communautaires des ressources empêcheront la construction incontrôlée ou mal planifiée de routes ou de barrages sur les sites pilotes du projet - Les autorités gouvernementales existantes (direction des eaux et forêts, vulgarisation agricole, municipalités) soutiennent les objectifs des sites pilotes du projet</p>
	<p>Zones des habitats essentiels au niveau de chaque site pilote du projet du bétail ruminant endémique identifiées, délimitées et préservées dans le cadre structures communautaires de gestion durable</p>	<p>la 1^{ère} à la 5^e années du projet, dans le cadre du Résultat 3.1</p>	<p>années, par rapport aux moyennes annuelles de la 1^{ère} à la 5^e année</p>	<p>de gestion des ressources animales et de conservation des habitats - Enquêtes et spatialisation SIG des conditions de l'écosystème et des changements qui y interviennent - Rapport de revue et d'évaluation des mesures incitatives économiques</p>	
	<p>Identification des pâturages très intensivement exploités et documentation des impacts écologiques du pâturage</p>	<p>Il n'existe aucune zone d'habitat essentiel au début du projet</p>	<p>Au moins une zone d'habitat essentiel établie sur chaque site pilote du projet, à la fin de la 3^e année</p>		

Objectif et volets du projet	Indicateurs vérifiables	Données de référence	But	Source de vérification	Hypothèses
	<p>d'informations (forums, contacts directs) sont établis aux niveaux national et sous-régional</p> <p>Un système de suivi à long terme permettant des analyses génétiques, écologiques, entomologiques et épidémiologiques relatives à l'élevage des ruminants endémiques est établi sur les sites pilotes du projet</p>	<p>n'existe aucun mécanisme de coordination au début du projet</p> <p>Il n'existe pas de système de suivi au début du projet</p>	<p>en place à la fin de la 5^e année</p> <p>Système de suivi mis en place à la fin du projet</p>		<p>l'enjeu mondial de conservation in situ</p>

Résultat FEM (abrégé) /activité Atlas	Responsable	Fonds	Budget Atlas Account Code	ERP/Budget ATLAS Description /Inputs	Notes x = coût de gestion	Total (USD)	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Montant (USD) Année 5	Montant (USD) Année 6	Montant (USD) Année 7	Montant (USD) Année 8	Montant (USD) Année 9	Montant (USD) Année 10		
Résultat 5, Systeme sous-regional pour la conservation du bétail endémique	UNOPS	GEF	71300	ALD Employee Cost	1 / (x)	815 292	219 240	118 800	128 520	116 640	99 252	96 120	11 880	11 880	6 480	6 480		
		GEF	72100	Contractual Services - Companies		1 187 308	179 885	179 885	179 885	179 885	179 885	179 884	27 000	27 000	27 000	27 000	0	
		GEF	71400	Contractual Services - Individ	m	10 800	55 080	54 000	54 000	54 000	54 000	52 920						27 000
		GEF	71200	International Consultants Evaluation		59 400		10 800				21 600						
		GEF	71300	Local consultant Evaluations		21 600		5 400				8 100						8 100
		GEF	74100	Professional services	n	75 600	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	9 720		2 160	2 160	2 160	5 400
GEF	72200	Equipment & Furniture		21 600	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400									
TOTAL				RÉSULTAT 5		1 646 308	252 245	276 005	250 085	250 085	273 305	189 604	29 160	29 160	29 160	67 500		
				RÉSULTATS FEM		10 000 000	1 913 646	1 750 566	1 496 764	1 311 544	1 274 176	1 144 683	278 640	278 640	273 240	278 100		

Notes sur le budget :

Montants approximatifs (en milliers d'USD)

a	Coûts liés à l'exercice des fonctions des coordonnateurs nationaux du projet (x 4 pays) Au niveau des sites : Techniciens de production animale (3 par pays x 4 pays) Les montants peuvent varier selon les pays																			
b	Contrat de sous-traitance avec l'ILRI dans le cadre du Résultat 1 Crédits en vue de plusieurs contrats de sous-traitance à passer avec les bureaux de pays du PNUD, l'ILRI, le CIT, la FAO ou le Centre de reproduction du Mali (montants variables selon le pays et la rentabilité) pour le recrutement et la supervision des prestations, entre autres, des types d'employés/consultants locaux suivants : (a) collecteurs de données sur la gestion du bétail, (b) cartographes, (c) chargés du dénombrement : structures génétiques des races, (d) techniciens de laboratoire, (e) chargés du dénombrement : phénotypes, (f) saisie des données, (g) chargés du dénombrement : sécurité animale, (h) chargés du dénombrement : structures des marchés, (i) assistants de recherche/analyses de données, (j) animateurs communautaires (sur les sites secondaires) et (k) chargés du dénombrement : transhumance.																			
c	Équipement et mobilier, dont (2) véhicules																			
d	Location & maintenance, dont l'entretien et le carburant du véhicule																			
e	Contrat de sous-traitance avec l'ILRI dans le cadre du Résultat 2 Élaboration de plans de crédit pour les producteurs et les marchands (consultance)																			
f	Coordonnateur au niveau des sites (3 par pays x 4 pays)																			

SECTION IV : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PREMIERE PARTIE : Autres accords

On trouvera les lettres suivantes sous forme de fichier électronique séparé du fichier du projet (Annexe 9) :

Approbation du Point focal opérationnel FEM (exigée pour l'inclusion dans le programme de travail du FEM) :

- Lettres des points focaux des 4 gouvernements

Lettres de cofinancement (exigées pour l'approbation du directeur général) :

- Lettre de cofinancement de la BAD
- Lettre de cofinancement de l'ILRI et du CIT
- Lettres de cofinancement adressées par les 4 gouvernements au FEM
- Lettre de cofinancement de la FAO
- Lettre de cofinancement du CIRDES

TROISIEME PARTIE : Termes de référence pour le personnel clé du projet

COORDONNATEUR REGIONAL DU PROJET

Généralités

Sous la supervision directe du gestionnaire du portefeuille de l'UNOPS, le Coordonnateur régional du projet sera chargé de : (i) la gestion et la coordination de la mise en œuvre du volet FEM du projet, en veillant à l'effectivité des réalisations et résultats du projet, à l'utilisation efficiente et appropriée des ressources du projet et à la mise en synergie des autres programmes et projets appropriés mis en œuvre dans les pays cibles et (ii) la planification et la mise en œuvre coordonnées entre les volets FEM et BAD du projet, en étroite collaboration et en concertation avec le Coordonnateur régional adjoint.

Le coordonnateur régional du projet sera appuyé dans ses fonctions par le coordonnateur régional adjoint, les autres membres de l'unité de coordination et les quatre coordonnateurs nationaux du projet. Il s'efforcera de faciliter l'utilisation des enseignements tirés dans un ou plusieurs pays pour éclairer la mise en œuvre du projet dans les autres pays participants.

Localisation : Banjul, Gambie

Responsabilités générales

- Assumer la responsabilité globale du volet du projet financé par le FEM, en veillant à la bonne exécution et à la réalisation des résultats FEM ;
- Assurer la coordination générale entre les volets FEM et BAD en termes de synergies, de soutien mutuel et de complémentarité des activités ;
- Coordonner la planification et la supervision des activités, et y contribuer conjointement avec le coordonnateur régional adjoint, en assurant la liaison avec les quatre coordonnateurs nationaux du projet et leurs équipes, mais aussi avec les experts et les consultants techniques œuvrant dans le cadre du projet ;
- Servir de point focal auprès du gestionnaire du portefeuille de l'UNOPS, pour le projet et toutes les parties prenantes, avec pour responsabilité finale l'établissement de rapports financiers et techniques sur le volet FEM du projet ;
- Mettre en œuvre des mécanismes de circulation efficace de l'information entre les deux volets du projet, ce qui inclut également l'information permanente de l'adjoint et du DG du CIT sur les questions intéressant le FEM dans le projet, et vice versa ;
- Diriger la préparation des contributions à l'atelier de lancement du projet, assurer le secrétariat des réunions du Comité de pilotage régional, aider les consultants dans leur travail lors des évaluations et autres événements importants du projet tendant à une conception et à une mise en œuvre évolutives et adaptables du projet.

Tâches spécifiques

- Gérer le recrutement du personnel du projet financé par le volet FEM, en veillant au recrutement de ressources humaines de qualité, en définissant des responsabilités bien délimitées, des procédures d'opération efficaces, une communication efficace et en garantissant la conformité avec les procédures des Nations unies ;

aux besoins cumulés des diverses organisations et en les intégrant au programme de travail du domaine d'intervention ; il devra enfin établir et entretenir des partenariats productifs avec ces clients.

- *Leadership* : le coordonnateur devra se montrer proactif, en élaborant des stratégies permettant d'atteindre les objectifs et d'obtenir des résultats, en nouant et en entretenant des relations avec un large éventail d'acteurs, de manière à comprendre les besoins, et en anticipant et en résolvant les conflits par la poursuite d'objectifs mutuellement avantageux.

Qualifications :

- Au moins dix ans d'expérience en gestion de projets de développement plurinationaux complexes ;
- Une expérience avérée dans le domaine de l'environnement, de l'élevage ou de l'agriculture est un atout important ;
- Familiarité avec la sous-région et/ou expérience étendue de l'Afrique de l'Ouest ;
- Maîtrise du français ou de l'anglais, et bonnes capacités écrites et orales dans l'autre langue ;
- Disponibilité pour des déplacements fréquents, parfois dans des conditions de voyage difficiles ;
- Au moins un diplôme de troisième cycle (ou équivalent) en études environnementales, en économie, en études sur le développement, en agriculture, en élevage ou disciplines voisines ;
- Excellentes capacités de négociation, d'analyse et de relations interpersonnelles ;
- Capacité à travailler dans un environnement multiculturel, en faisant preuve de sensibilité, de diplomatie et d'ouverture.

Recrutement

Le recrutement se fera au niveau international par les soins de l'UNOPS, suivant les règles et procédures appropriées, y compris les considérations de genre et la préférence accordée aux candidats originaires de la région, à qualifications égales. Le PNUD/FEM et le CIT devraient faire partie du jury de sélection.

COORDONNATEUR REGIONAL ADJOINT DU PROJET

Sur financement de la BAD et sous contrat avec le CIT, un coordonnateur régional adjoint sera recruté pour travailler dans le projet en tant que principal responsable du volet BAD. Ses responsabilités seront similaires à celles du coordonnateur régional. Il travaillera sous la supervision du DG du CIT (en tant que chef de l'agence d'exécution du volet BAD), en collaboration avec le coordonnateur régional pour toutes les questions relatives à la planification et à la mise en œuvre intégrées des deux volets du projet.

Le PNUD/FEM et l'UNOPS devraient faire partie du jury de sélection des candidats au poste de coordonnateur régional adjoint.

COORDONNATEURS NATIONAUX DU PROJET

Généralités

Rendant compte au coordonnateur régional du projet, en concertation étroite avec le coordonnateur régional adjoint, les coordonnateurs nationaux du projet seront chargés de l'orientation et de la coordination générales de la mise en œuvre du projet au niveau national, ainsi que de la coordination des activités sur les sites du projet dans leurs pays respectifs. Sous la direction stratégique et avec l'appui du coordonnateur régional du projet, en concertation étroite avec le coordonnateur régional adjoint du projet,

- Faciliter la liaison et la coopération avec les autorités gouvernementales à tous les niveaux sur toute la durée de la mise en œuvre du projet ;
- Consulter régulièrement les institutions partenaires clé et coordonner les activités du projet avec celles-ci et leurs programmes en cours ;
- Favoriser de bonnes relations de travail entre le personnel du projet, les communautés et l'administration locale ;
- Faciliter le feedback (sur l'avancement du projet) à l'intention des parties prenantes ;
- Veiller au strict respect de la législation, des règles et procédures en vigueur tout au long de la mise en œuvre du projet.

Facteurs essentiels de réussite :

- Bonnes capacités d'analyse, compétences en gestion de programme, les connaissances techniques sur l'élevage et/ou l'environnement seront un atout, ingéniosité, maturité de jugement, tact, capacités à communiquer clairement, oralement et par écrit, aptitude à travailler en équipe, souple et digne de confiance.

Qualifications

- Dix ans d'expérience professionnelle, dont 3 ans dans la gestion de projets de développement pluridisciplinaires complexes ;
- Une expérience avérée dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture ou des sciences de l'élevage serait un atout important ;
- Au moins un diplôme de troisième cycle en biologie, en sciences économiques, en agronomie, en zoologie ou autres disciplines connexes ;
- Bonnes capacités de gestion, de communication et de relations interpersonnelles ;
- Bonnes connaissances en informatique (traitement de texte, tableur, manipulation et utilisation de bases de données) ;
- Maîtrise du français ou de l'anglais, et connaissance suffisante de la seconde langue comme outil de travail.

QUATRIEME PARTIE : Plan d'implication des parties prenantes

98. Le projet envisagé dépend d'une très forte implication de la part de nombreuses parties prenantes à l'échelle de la sous-région. En effet, le projet soutient entre autres que la conservation des ressources génétiques animales dans la sous-région n'a connu qu'un succès limité du fait des faibles niveaux de collaboration entre les nombreuses parties prenantes (paysans et éleveurs, institutions et agents d'agriculture, représentants du secteur de l'élevage, défenseurs de l'environnement, chercheurs, décideurs, etc.) qui devraient être impliquées dans une telle entreprise. Le manque actuel d'interaction entre parties prenantes, de coordination et de contribution au processus général de gestion et de prise de décisions en matière de conservation et d'exploitation durable des ruminants endémiques est flagrant à plusieurs niveaux. C'est ainsi qu'on relève un manque d'intégration et de coordination des activités de la part de certaines agences gouvernementales compétentes qui, bien qu'ayant de nombreux objectifs communs, ne possèdent aucun moyen structuré de travailler ensemble et, dans certains cas, se disputent le contrôle territorial ou administratif. A un autre niveau, on ne trouve dans l'histoire des méthodes de gestion ni des mécanismes de concertation ni de participation des parties prenantes non gouvernementales telles que les éleveurs et les paysans, les communautés locales, les organisations du secteur privé ou les ONG.
99. Dans chaque pays, cinq sites pilotes ont été sélectionnés (trois sites principaux sur lesquels se focaliseront toutes les interventions du projet au niveau local et deux sites secondaires où seront concentrés les programmes de sensibilisation, pour préparer la reproduction des activités menées sur les sites principaux). De larges concertations avec les populations locales ont été menées tant sur les sites principaux que sur les sites secondaires du projet lors de la phase PDF-B, comme l'indique la section 2 e i de la proposition de projet détaillée, et le projet capitalisera le travail de participation du public qui a été accompli durant cette période.
100. Au niveau des sites, la participation publique au niveau local sera encouragée à travers la constitution, dans chaque zone pilote, de comités de pilotage locaux formés des représentants du public tels les paysans, les éleveurs, les chefs traditionnels et les élus locaux, les représentants des exploitants, les associations de producteurs et de vendeurs, etc. (la composition de ces comités et leurs rôles sont détaillés dans le paragraphe 2 e i de la proposition de projet détaillée). A ces représentants de la communauté viendront s'ajouter le personnel local des agences de gestion des ressources, les animateurs du développement rural, ainsi que d'autres agents techniques. Ces représentants des communautés et des autres parties prenantes des zones pilotes seront également invités à faire partie des comités de pilotage nationaux du projet.
101. Pour que les comités locaux des sites du projet puissent se développer et devenir des entités efficaces, leurs responsabilités seront progressivement accrues et élargies à mesure que le projet avance, et on s'attachera tout spécialement à développer les capacités requises, afin de permettre à ces comités de continuer à fonctionner et à se développer au-delà de la fin du projet, en tant qu'entités permanentes de gestion communautaire des ressources. Le projet prendra en charge, en conséquence, un important programme de formation et développement des capacités au profit de ces nouvelles organisations. Il appuiera également sur chaque site, et ceci est très important, une période pilote de mise en œuvre des activités du projet, durant laquelle l'efficacité de ces entités pourra être testée, les véritables défaillances affectant la conception ou les capacités pourront être identifiées et les mesures correctives adoptées.
102. Pour que les comités locaux des sites du projet puissent se développer et devenir des entités efficaces, leurs responsabilités seront progressivement accrues et élargies à mesure que le projet

gestion des animaux (santé, alimentation, composition des troupeaux, etc.), les utilisations/produits de l'élevage (dont les produits à base de viande, les produits laitiers, artisanaux, etc.), entre autres. On étudiera dans quelle mesure ces informations peuvent contribuer à une exploitation continue, rentable et améliorée des races locales, notamment leur commercialisation. Les options susceptibles de promotion/d'intégration dans des stratégies innovantes seront testées sur les sites pilotes du projet, en vue d'une évaluation plus poussée des possibilités qu'elles offrent et de leur éventuelle inclusion dans des « ensembles d'innovation » qui seront reproduits pour une plus large utilisation à l'avenir.

106. Au niveau national, les décideurs publics, les gestionnaires des ressources, les chercheurs et les représentants du secteur du bétail joueront un rôle essentiel dans l'exécution du projet. Le soutien fort des partenaires nationaux au projet se traduit par les engagements des gouvernements nationaux à financer et mettre en œuvre les activités envisagées, ainsi que par le degré de participation des agences gouvernementales dans le financement et la mise en œuvre des activités de la phase PDF-B, en particulier pour la collecte et l'évaluation des données scientifiques et socioéconomiques utilisées pour la conception du projet de grande envergure. Le principal mécanisme de participation des parties prenantes au niveau national sera constitué des quatre comités de pilotage nationaux (la composition et les rôles de ces comités sont décrits en détail au paragraphe 2 e i de la proposition de projet détaillée).
107. De même, à travers l'implication de partenaires internationaux, il est prévu d'intégrer les intérêts et expériences de diverses parties prenantes clé venant d'autres pays et agences internationales, dont les instituts internationaux spécialisés dans la recherche et la production animale. Le projet s'attachera à organiser cette participation de manière à servir au mieux les intérêts de la conservation des ressources génétiques animales, ainsi que ceux des communautés locales, tant sur les sites pilotes du projet qu'à l'échelle sous-régionale.
108. Les mécanismes spécifiques destinés à impliquer les parties prenantes, y compris la participation du public, dans la mise en œuvre du projet aux niveaux local (site), national et sous-régional sont décrits au paragraphe 2f de la proposition de projet détaillée. Egalement, on trouvera à l'annexe 2P, Plan de suivi et d'évaluation du projet, les détails concernant le rôle des diverses parties prenantes en matière de suivi-évaluation.
109. Les parties prenantes suivantes ont déjà participé aux phases PDF-A et PDF-B et devraient continuer à le faire pour la phase de mise en œuvre (cette liste est donnée à titre indicatif, elle n'est pas exhaustive) :

1. Niveau local (site)¹² :

- Paysans, éleveurs et autres exploitants des ressources naturelles ;
- Administrateurs et leaders communautaires ;
- Chefs/leaders traditionnels ;
- Représentants locaux des institutions/agences nationales (ex. : ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, etc.) ;
- Agents des services de vulgarisation (élevage, agriculture, eaux, forêts)
- Associations locales d'agriculteurs/d'éleveurs et dirigeants de coopératives ;
- ONG locales.

¹² Sites du projet : Gambie (Niamina East, Kiang West, Nianija, Sami, Kombo East), Mali (Madina Diassa, Manankoro, Sagabari, Touseguela, Koundian), Guinée (Gaoual, Dinguiraye, Beyla, Mandaina Siguiiri, Faranah et Mamou), Sénégal (Bandafassi, Wassadou, Tenghori, Médina Yoro Foula, Ndiamacouta)

- ONG nationales de conservation et/ou de développement durable ;
- Coordonnateurs nationaux de la FAO pour les ressources génétiques animales.

3. Niveau sous-régional ou international

Institutions et programmes de recherche et de gestion

- Centre de recherche agricole pour le développement international ;
- Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide ;
- Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles ;
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;
- Forum africain pour la recherche agricole ;
- Institut international de recherche sur le bétail ;
- Centre international de trypanotolérance ;
- Programme coordonné de recherche-développement en élevage ;
- NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ;
- ICRAF : Centre international pour la recherche en agroforesterie ;
- IRCISAT : Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides
- Bureau du point focal régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Stratégie mondiale de la FAO pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage.

Agences financières internationales

- Programme des Nations Unies pour le développement ;
- Banque africaine de développement ;

- Assurer la coordination stratégique avec d'autres programmes et projets de développement existant dans les quatre pays cibles, garantissant ainsi le renforcement des aspects régionaux du projet et le caractère complémentaire et/ou la valeur ajoutée qu'il apporte aux autres initiatives régionales ;
- Établir des liens solides entre les deux volets ;

Composition : le Président sera désigné par les membres du CPR pour un mandat tournant d'un an. La Coordination du projet, dirigée par le coordonnateur régional du projet, assurera le secrétariat du CPR. Le CPR comprendra deux membres par pays et un par partenaire international, comme suit :

- Agence gestionnaire des fonds du FEM : Unité de coordination régionale du PNUD-FEM, bureaux de pays du PNUD (un représentant du principal bureau du PNUD et un représentant du bureau de représentation du PNUD dans le pays qui accueille la réunion du CPR) ;
- UNOPS ;
- CIT.
- Ministères : un représentant du ministère chargé de l'Élevage et un représentant du ministère des Finances de chaque pays bénéficiaire du projet ;
- Point focal opérationnel du FEM du gouvernement du pays qui accueille la réunion du CPR ;
- IRB ;
- FAO ;
- CIRDES.

[**Remarque :** la BAD a choisi de ne pas être membre du CPR, indiquant qu'elle effectuera des missions sur le terrain tous les 6 à 9 mois pour constater l'avancement du projet selon ses propres procédures].

Droit de vote : les membres suivants du CPR auront chacun droit à une voix : le PNUD, le gouvernement de chaque pays participant et le représentant désigné par la BAD.

L'ILRI, la FAO et le CIRDES joueront un rôle de conseillers techniques auprès du CPR.

Secrétariat : l'unité de coordination du projet assurera le secrétariat du CPR et sera chargé de préparer l'ordre du jour, les présentations, les documents d'information, les plans de travail pour approbation, ainsi que les procès-verbaux des réunions. L'ordre du jour et la documentation correspondante seront communiqués aux participants par voie électronique au moins deux semaines avant la date de la réunion.

Les directeurs nationaux du projet et/ou les autres membres du personnel pourront participer à titre d'observateurs.

Comités de pilotage nationaux (CPN)

Mission : assurer l'orientation stratégique du projet au niveau du pays, y compris l'identification des opportunités de création de liens entre les sites à l'intérieur du pays.

Responsabilités :

- Se réunir au moins une fois par an afin de superviser les progrès de la mise en œuvre des activités du projet au niveau national, de fixer les priorités et d'approuver les programmes de travail annuels et les budgets ;
- Favoriser les synergies entre les activités au niveau des sites et la mobilisation et l'implication effective de tous les acteurs au niveau national (institutions et agences, programmes et projets en cours et envisagés) en tant que partenaires dans la mise en œuvre du projet, promouvoir les processus de dialogue et d'échange d'informations au niveau national, définir les modalités de

leur coordination externe avec les autres structures au niveau national (ministères, structures de recherche, etc.), mais aussi de leur fournir l'appui logistique et l'accès aux ressources nécessaires, y compris le personnel. Les unités de coordination locales seront établies dans les localités suivantes : en Gambie (Niamina East, Kiang West, Nianija), en Guinée (Gaoual, Dinguiraye, Beyla), au Mali (Madina Diassa, Manankoro, Sagabari) et au Sénégal (Bandafassi, Wassadou, Tenghori).

TABLEAU DES POSTES CLE DU PROJET

Poste	#	Statut	Durée	Financem ent FEM	Financement BAD	Contractué gouvernem
Niveau régional						
Coordonnateur régional du projet	1	A plein temps	Années 1 à 10	X		
Coordonnateur régional adjoint	1	A plein temps	Années 1 à 6		X	
Assistant administratif/financier	1	A plein temps	Années 1 à 10	X		
Assistant financier / comptable	1	A plein temps	Années 1 à 6		X	
Expert en gestion de l'information et en communication	1	A temps partiel	Années 1 à 6		X	
Traducteur	1	A temps partiel	Années 1 à 6		X	
Expert en suivi-évaluation	1	A temps partiel	Années 1 à 10	X	X	
Chauffeur	1	A plein temps	Années 1 à 10	X		
Niveau national *						
Coordonnateur national du projet	4	A plein temps	Années 1 à 10	X		
Assistants administratifs et financiers nationaux	4	A plein temps	Années 1 à 6		X	
Experts nationaux en production animale	4	A temps partiel	Années 1 à 3		X	en détachem
Experts nationaux en information/marketing dans le domaine de l'élevage	4	A temps partiel	Années 1 à 3		X	en détachem
Experts nationaux en gestion de ressources naturelles	4	A plein temps	Années 1 à 6		X	en détachem
Expert national en suivi-évaluation	4	A plein temps	Années 1 à 6		X	en détachem
Secrétaire	4	A plein temps	Années 1 à 6		X	en détachem
Chauffeur	4	A plein temps	Années 1 à 6		X	en détachem
Gardiens	8	A plein temps	Années 1 à 6		X	en détachem
Niveau local **						
Coordonnateurs locaux	12	A plein temps	Années 1 à 10	X		
Technicien local en production animale	8	A plein temps	Années 1 à 10	X		en détachem

* Les membres de l'équipe du projet au niveau national qui ne font pas partie du personnel à plein temps peuvent bénéficier d'honoraires basés sur les résultats à condition d'avoir satisfait à certains indicateurs de performance fixés par trimestre ou par semestre.

** Les niveaux de recrutement de personnel seront variables d'un site à l'autre dans chaque pays et d'un pays à l'autre, du fait des différences d'étendues géographiques, de population, de ressources existantes, etc. des sites. Les ONG locales peuvent être impliquées dans la prestation de services au niveau des sites en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et l'assistance/ l'animation communautaire.

Type d'AT	Estimation du nombre de semaines	Intitulé de poste dans l'organisation	Rôles et fonctions dans le projet
Economiste confirmé spécialiste de l'élevage	60 - 75	Economiste spécialisé en élevage	<p>Le rôle de l'économiste spécialisé en élevage sera d'identifier les opportunités et les contraintes du marché pour la commercialisation du bétail et des produits d'élevage, pour chaque espèce et dans chaque pays. Ceci nécessitera une analyse approfondie des motivations des producteurs pour commercialiser leur bétail, ainsi qu'une bonne compréhension des chaînes de commercialisation (niveau de monopole, activités d'acquisition de rentes, etc.). La demande actuelle et future en produits dérivés de ces espèces animales sera également évaluée. Ces activités faciliteront l'évaluation des mécanismes de circulation des informations propres à informer les producteurs sur les besoins des consommateurs, de manière à guider les décisions en matière de production, notamment le choix des génotypes des animaux et des stratégies d'élevage appropriés. L'économiste travaillera en étroite collaboration avec les autres membres du personnel du projet pour s'assurer que les recommandations suggérées s'intègrent bien dans la stratégie globale.</p> <p>Le spécialiste retenu devra organiser la collecte des données appropriées et utiliser une série d'outils d'analyse, tels que le cadre SCP (structure, conduite et performances), pour analyser les chaînes du marché.</p>
Aménagement de sites	15 - 20	Socio-écologiste paysagiste	<p>L'expert sera titulaire d'un doctorat en géographie et devra avoir une compréhension approfondie des changements qui affectent l'occupation des sols, dans le temps et dans l'espace, ainsi que d'excellentes connaissances de la spatialisation SIG, de la télédétection et des autres outils utilisés en aménagement du territoire. L'expert devra en outre justifier d'une expérience professionnelle en matière de collaboration avec les communautés locales pour les plans d'occupation des sols dans les systèmes de culture et d'élevage, de travail au sein d'équipes interdisciplinaires, inter-institutionnelles, de recrutement et de gestion d'équipes multiculturelles de projet, de communication écrite et orale, de respect des délais fixés par le projet et les bailleurs de fonds et de collaboration avec divers partenaires, qui vont des communautés locales aux organisations nationales et internationales.</p>
Gestion de l'écosystème	270 - 330	Spécialiste en écologie des systèmes / gestion des ressources naturelles	<p>L'expert sera titulaire d'un doctorat en écologie des systèmes et devra avoir une bonne compréhension des systèmes d'élevage en Afrique et de leur évolution dans leurs contextes environnementaux et sociaux au sens large. Il devra justifier d'une grande expérience de l'évaluation de l'impact de l'élevage sur les ressources naturelles, de la manière dont la gestion des ressources naturelles change à mesure que les systèmes d'élevage évoluent et des moyens d'améliorer la gestion des ressources naturelles à l'avenir. En outre, l'expert devra justifier d'une expérience du travail au sein d'équipes interdisciplinaires, interinstitutionnelles, du recrutement et de la gestion d'équipes multiculturelles de projet, d'excellentes capacités de communication écrite et orale, d'une expérience professionnelle en matière de respect des délais fixés par le projet et les bailleurs de fonds et de collaboration avec divers partenaires, qui vont des communautés locales aux organisations nationales et internationales.</p>

PAGE DES SIGNATURES

Pays principal: Mali

Pays participants : Gambie, Guinée, Sénégal

Résultat(s)/ indicateur(s) UNDAF : contribuer à la formulation et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement rural, en renforçant la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (UNDAF 2003-2007)

(Lien vers le résultat de l' UNDAF. Si un tel résultat n'existe pas, laisser en blanc)

Résultat(s) attendu(s)/indicateur(s) : SL 3.5 Utilisation durable de la biodiversité : renforcer les capacités de gestion de l'environnement et de développement d'énergies durables par les secteurs public et privé, en particulier les associations et communautés locales

(Résultats CP liés à la ligne but et service du SRF/MYFF)

Résultat(s) attendu(s)/indicateur(s) : capacités nationales à suivre et mettre en œuvre des conventions environnementales renforcées

(Résultats CP liés à la ligne but et service du SRF/MYFF)

Partenaire chargé de la mise en œuvre :
aux projets)

UNOPS (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui

(institution/agence d'exécution désignée)

Autres partenaires : ILRI, BAD, CIRDES, CIT, FAO, Gouvernements des pays participants

Période du programme : 2003-2007
Volet du programme : Énergie et environnement
Intitulé du projet : Gestion durable des ruminants endémiques d'importance mondiale en Afrique de l'Ouest.
Id du projet : PIMS 1119 – BD-FSP-WA endemic // Atlas id du projet : 00054953
Durée du projet : 10 ans
Gestion du projet : UNOPS

Budget total : 46 586 036 USD
Ressources allouées : 46 586 036 USD

- Gouv. : 3 836 036 USD
- FEM : 10 000 000 USD
- Autres :
 - BAD : 30 150 000 USD
 - Gouv. : 436 036 USD
- Contributions en nature :
 - Gouv. : 3 400 000 USD
 - CIT : 320 000 USD
 - ILRI : 1 070 000 USD
 - CIRDES : 1 000 000 USD
 - FAO : 210 000 USD

Accepté par (Gouvernement du Mali):

M. Mansour MAECRIS

Accepté par (Gouvernement de la Gambie):

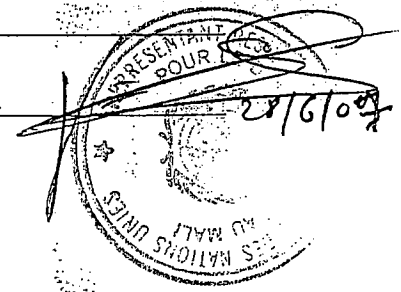
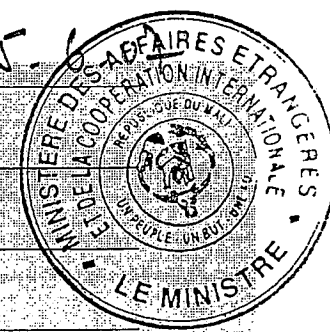
Accepté par (Gouvernement du Sénégal):

Accepté par (Gouvernement de la Guinée):

Accepté par (UNOPS):

Accepté par (PNUD):

PHILIPPE PAINSOIT, RRAI



Type d'AT	Nombre de semaines prévues	Rôles et fonctions dans le projet
		collaboration avec le conseiller technique régional du PNUD/FEM.
Consultants locaux - Évaluations	10 - 30	Effectuer un travail de SE tel que décrit dans le document de projet et conformément aux politiques et pratiques du PNUD et du FEM en matière d'évaluation. Les termes de référence seront élaborés par le coordonnateur du projet en temps opportun, en collaboration avec le conseiller technique régional du PNUD/FEM.
Coordonneurs locaux (12)	280 - 340	Les TDR/description du poste standard seront élaborés par le coordonnateur régional du projet, en étroite collaboration avec son adjoint, étant donné que ce personnel travaillera simultanément pour les volets FEM et BAD du projet.
Techniciens de production animale (12)	280 - 340	Les TDR/description du poste standard seront élaborés par le coordonnateur régional du projet, en étroite collaboration avec son adjoint, étant donné que ce personnel travaillera simultanément pour les volets FEM et BAD du projet.

TRAVAIL AUX NIVEAUX NATIONAL ET LOCAL

116. Les types d'assistance spécialisée et non spécialisée ci-après peuvent, entre autres, être sous-traités aux niveaux national et local pour des travaux sur le terrain liés à plusieurs activités du projet : la gestion du bétail, les collecteurs de données, les cartographes, les techniciens chargés du dénombrement (phénotypes, sécurité animale, structures du marché, transhumance), les assistants de recherche/ analystes de données, les techniciens de laboratoire, les responsables de la saisie des données et les animateurs communautaires (pour les sites secondaires).

117. L'UNOPS peut sous-traiter aux bureaux de pays du PNUD, à l'ILRI, au CIT, à la FAO ou au Centre de reproduction du Mali le recrutement des employés/consultants locaux cités ci-dessus, ainsi que la supervision de leurs performances. Les activités prévues, lorsque ce type de contribution est nécessaire, devront être coordonnées avec le volet BAD du projet. De ce fait, le nombre de personnes-mois nécessaire ne sera estimé qu'au terme d'une planification plus détaillée, c'est-à-dire au début du projet.

PAGE DES SIGNATURES

Pays principal: Mali
Pays participants : Gambie, Guinée, Sénégal

Résultat(s)/ indicateur(s) UNDAF : contribuer à la formulation et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement rural, en renforçant la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (UNDAF 2003-2007)

(Lien vers le résultat de l' UNDAF. Si un tel résultat n'existe pas, laisser en blanc)

Résultat(s) attendu(s)/indicateur(s) : SL 3.5 Utilisation durable de la biodiversité : renforcer les capacités de gestion de l'environnement et de développement d'énergies durables par les secteurs public et privé, en particulier les associations et communautés locales

(Résultats CP liés à la ligne but et service du SRF/MYFF)

Résultat(s) attendu(s)/indicateur(s) : capacités nationales à suivre et mettre en œuvre des conventions environnementales renforcées

(Résultats CP liés à la ligne but et service du SRF/MYFF)

Partenaire chargé de la mise en œuvre : UNOPS (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)

(institution/agence d'exécution désignée)

Autres partenaires : ILRI, BAD, CIRDES, CIT, FAO, Gouvernements des pays participants

Période du programme : 2003-2007
Volet du programme : Énergie et environnement
Intitulé du projet : Gestion durable des ruminants endémiques d'importance mondiale en Afrique de l'Ouest.
Id du projet : PIMS 1119 – BD-FSP-WA endemic // Atlas id du projet : 00054953
Durée du projet : 10 ans
Gestion du projet : UNOPS

Budget total :	46 586 036 USD
Ressources allouées :	46 586 036 USD
• Gov. :	3 836 036 USD
• FEM :	10 000 000 USD
• Autres :	
o BAD :	30 150 000 USD
o Gov. :	436 036 USD
• Contributions en nature :	
o Gov. :	3 400 000 USD
o CIT :	320 000 USD
o ILRI :	1 070 000 USD
o CIRDES :	1 000 000 USD
o FAO :	210 000 USD

Accepté par (Gouvernement du Mali) :

M. Mame MAECRS

Accepté par (Gouvernement de la Gambie) :

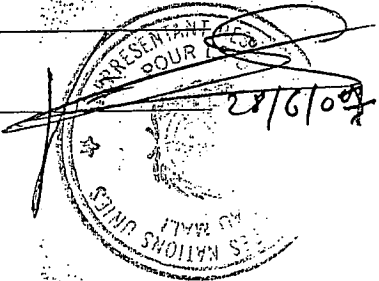
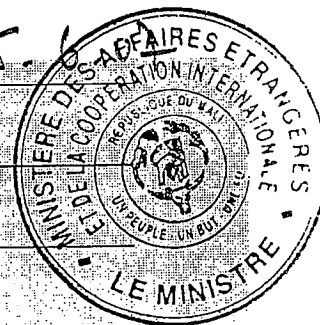
Accepté par (Gouvernement du Sénégal) :

Accepté par (Gouvernement de la Guinée) :

Accepté par (UNOPS) :

Accepté par (PNUD) :

PHILIPPE PINSOT, RRAI



ANNEXES DU DOCUMENT DE PROJET DU PNUD

Annexe 1 : Requête d'approbation de la directrice générale du FEM

(45 pages sous forme de fichier distinct)

EUPD	Entraide universitaire pour le développement
FED PIN	European Development Fund - Programme Indicatif Nationale
FED PIR	European Development Fund - Programme Indicatif Regionale
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
LCVD	Laboratoire Central vétérinaire de diagnostic
LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Elevage
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
MAE/BCEPA	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PADER/HG	Programme d'Appui au Développement Rural en Haute Guinée
PAE	Projet d'Appui à l'Elevage
PAE/GF	Projet d'Appui à l'Elevage Volet GUIN2E Forestière
PAE/MG	Projet d'Appui à l'Elevage Volet Moyenne Guinée
PAFPA	Projet d'Appui aux Filières de Productions Animales
PAK	Projet Agricole de Kolenté
PA/PDR-MG	Programme d'appui au projet de développement rural de la M. Guinée
PAPE-BGN	Projet d'Appui aux Petits Exploitants en Basse Guinée Nord
PARN	Programme d'Amélioration de la Race N'dama
PASEL	Projet d'Appui au Secteur de l'Elevage
PCK	Projet Coton de Kankan
PDPEF	Projet de Développement des Petits Exploitants de la Guinée Forestière
PDR /MY	Projet de Développement Rural Mali-Yambering
PDR/Télimélé	Projet de Développement Rural Intégré de Télimélé
PDRI/FD	Projet de Développement Rural Intégré du Fouta Djallon
PDRI/Dubrèka	Projet de Développement Rural Intégré de Dubrèka
PEGRN	Programme Elargi de Gestion des Ressources Naturelles
PGRR	Projet de Gestion des Ressources Rurales
PLTA	Projet de Lutte contre la Trypanosomiase Animale
PNSA	Projet National des Services Agricoles
PPDR/HG	Programme Participatif de Développement Rural en Haute Guinée
PRAADEL	Programme Réhabilitation Agricole et d'Appui au Développement Local
PRODABEK	Projet de Développement Agricole Béyla-Kérouané
PRODAD	Projet d'Appui au Développement Durable en Guinée Forestière
RGTA	Réseau Guinéen pour la Traction Animale
SNPRV	Service National de Promotion Rurale et de Vulgarisation
TRH	Projet pilote d'aménagement de la transhumance

Programmes/Agences au Mali

ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APROFA	Agence pour la Promotion des filières Agricoles
BNDA	Banque Nationale pour le Développement Agricole
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Fibres Textiles
CPS	Cellule de Planification et de la Statistique
CTAP	Cellule Technique d'Appui à la Privatisation
DNAER	Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
DNAMR	Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
IER	Institut d'Economie Rurale
LCV	Laboratoire Central Vétérinaire
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Annexe 3 : Liste révisée des acronymes utilisés dans le document du projet

Acronymes relatifs aux côûtes de référence en Gambie

AFDB	African Development Bank
AEZ	Agro-Ecological Zone
AnGR	Animal Genetic Resources
BADEA	Arab Bank for Economic Development in Africa
DLS	Department of Livestock Services
DOSA	Dept. of State for Agriculture
EU	European Union
FAO	Food and Agriculture Organization
GAMVET	The Gambia Veterinary Company
GDP	Gross Domestic Product
GEAP	The Gambia Environmental Action Plan
IFAD	International Agriculture Development Fund
ILPP	Integrated Livestock Production Project
IRDPL	Integrated Rural Development Programme for Livestock
ITC	International Trypanotolerance Centre
KWNP	Kiang West National Park
LADEP	Lowlands Agricultural Development Programme
LMB	Livestock Marketing Board
LSSP	Livestock Services Support Project
MFRMP	Mixed Farming Resource Management Project
MRC	Medical Research Council
MT	Metric Tons
NAP	National Action Programme to combat Desertification
NBSAP	National Biodiversity Strategy and Action Plan
NEAPs	National Environmental Action Plans
NEMA	National Environmental Management Act
NSC	National Steering Committee
OMVG	Organization for the Management of the Gambia River
PACE	Pan African Control of Epizootics
PARC	Pan African Rinderpest Campaign
PDF	Project Development Facility
PROCORDEL	Research and Development project for livestock farming in West Africa
RFCIP	Rural Finance and Community Initiative Project
RSC	Regional Steering Committee
TCP	Technical Cooperation Programme
UNDP	United Nations Development Programme
USAID	United States Agency for International Development
VISACAS	Village Savings and Credit Associations

Acronymes relatifs aux côûtes de référence en Guinée

ADF / FAD	African Development Foundation
AFD	Agence française de Développement
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AGIR	Appui pour la Gestion Intégrée des Ressources
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Internationale de Développement

PPDR/HG	Programme Participatif de Développement Rural en Haute Guinée
PRAADEL	Progr. Réhabilitation Agricole et d'Appui au Développement Local (F Djallon)
PROCORDEL	Programme Coordonné de Recherche Développement en Elevage
PRODABEK	PROjet de Développement Agricole Béyla-Kérouané
PRODAD	Projet d'Appui au Développement Durable en Guinée Forestière
RGTA	Réseau Guinéen pour la Traction Animale
SNPRV	Service National de Promotion Rurale et de Vulgarisation
TRH	Projet pilote d'aménagement de la transhumance
USAID	Agence des américaine pour le développement
VSF	Vétérinaires Sans Frontières

Acronymes relatifs aux coûts de référence au Mali

AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APROFA	Agence pour la Promotion des filières Agricoles
AV	Association Villageoise
BHP	BHP Community Trust
BNDA	Banque Nationale pour le Développement Agricole
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Fibres Textiles
CPS	Cellule de Planification et de la Statistique
CTAP	Cellule Technique d'Appui à la Privatisation
DAF	Development Assistance Fund
DNAER	Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
DNAMR	Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
IDA	International Development Association
IDB	Islamic Development Bank
FAD	African Development Foundation
FAO	Food and Agriculture Organization
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
HELVETAS	Swiss Association for International Cooperation
IER	Institut d'Economie Rurale
KFW	Agence de coopération allemande
LCV	Laboratoire Central Vétérinaire
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
OMBEVI	Office Malien du Bétail et de la Viande
ONDY	Opération Ndama Yanfolila
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
PARS	Programme d'Action Régionale de Sikasso
PASA	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
PDRIK	Projet de développement rural Intégré de Kita
PNIR	Programme national d'infrastructures rurales
PNLCD	Projet National de Lutte Contre la Désertification

Acronymes relatifs aux coûts de référence au Sénégal

AGROPROV	Association des Groupements de Producteur d'Ovins
ANCAR	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural

5. Sources de revenus des communautés locales

II. Couverture du paysage terrestre/marin

Objectifs et échéances	Prévus en début de projet	Réalisation lors de l'évaluation à mi-parcours du projet	Réalisation lors de l'évaluation finale du projet
Couverture du projet			
Aire du site terrestre/marin directement couvert par le projet (ha)	A déterminer au cours des 6 premiers mois du projet (voir para 83 de la proposition de projet détaillée approuvée)		
Aire du site terrestre/marin indirectement couvert par le projet (ha)	154 059		

Explication de l'étendue de l'aire indirectement couverte : dans chaque pays, cette aire inclut la superficie totale des 5 zones administratives (3 sites principaux et 2 sites secondaires) bénéficiant des activités du projet (voir l'annexe 2J de la proposition de projet détaillée approuvée). L'étendue de ces zones varie fortement en fonction des différentes conditions topographiques et sociopolitiques de chaque zone, mais chaque zone inclut de nombreuses communautés de caractère (agropastoral ou pastoral) et de taille (300-1 000 habitants engagés dans la gestion du bétail) similaires à ceux des communautés dans lesquelles la totalité des activités du projet sera mise en œuvre (communautés spécifiques à déterminer au cours des 6 premiers mois du projet). Dans l'ensemble des zones administratives, par conséquent, de nombreuses communautés bénéficieront des expériences acquises et des bonnes pratiques pertinentes et applicables pour la conservation in situ des espèces de bétail endémique. En outre, ces zones seront les principaux centres de diffusion de l'information sur les pratiques de gestion et les systèmes génétiques/reproductifs au profit des paysans, des vulgarisateurs et d'autres personnes, de développement de meilleurs marchés et canaux de distribution pour le bétail endémique et de renforcement des cadres juridique, politique et institutionnel au niveau local pour la conservation in situ du bétail ruminant endémique.

13b. Existe-t-il des aires protégées dans le site terrestre/marin couvert par le projet ? Le cas échéant, donner leur nom, catégorie UICN ou nationale et superficie (en hectares).

	Nom de l'aire protégée	Catégorie UICN et/ou nationale de l'AP	Superficie de l'AP en hectares
1	Kiang West National Park (site de Kiang West en Gambie)	Parc national	11 500
2	Nianija (site de Nianija en Gambie)	Forêt classée communautaire	343
3	Nianija (site de Nianija en Gambie)	Zone de gestion concertée forêt-parc	1 182

III. Pratiques de gestion appliquées

14a. Dans le cadre du projet et de ses objectifs, identifiez dans le tableau ci-dessous les pratiques de gestion tenant compte de la biodiversité qui sont utilisées par les bénéficiaires et leur portée ? Remarque : la portée peut être variable : paysans appliquant les pratiques agricoles organiques, agences de gestion forestière gérant les forêts selon les directives du Forest Stewardship Council (FSC) ou d'autres programmes de certification forestière, pêcheurs artisanaux pratiquant une gestion durable de la pêche, industries répondant à d'autres normes internationales conventionnelles similaires, etc. Un exemple est fourni dans le tableau ci-dessous.

Objectifs et échéances	Portée prévue en début de projet	Réalisation lors de l'évaluation à mi-parcours du projet	Réalisation lors de l'évaluation finale du projet
Pratiques de gestion spécifiques intégrant la BD			

VII. Environnement favorable

Pour les projets ayant identifié les dimensions politique, législative et réglementaire et leur application comme objectifs, complétez la série de questions suivante : 18a, 18b, 18c.

Les tableaux 18 a, b et c représentent un exemple de projet axé sur le secteur agricole.

18a. Veuillez compléter ce tableau lors de l'**inclusion dans le programme de travail de chaque secteur** constituant un objectif principal ou secondaire du projet.

Répondez par OUI ou NON à chaque affirmation sous les secteurs visés par le projet.

Affirmation : Répondez par OUI ou NON pour chaque secteur visé par le projet.	Agriculture	Foresterie
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle	Oui	Oui
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle à travers une législation spécifique	Oui	Oui
Les réglementations existent pour l'application de la législation	Oui	Oui
Les réglementations sont en cours d'application	Non	Non
L'application des réglementations est entrée en vigueur	Non	Non
L'application des réglementations est contrôlée	Non	Non

18b. Veuillez compléter ce tableau à **mi-parcours du projet pour chaque secteur** constituant un objectif principal ou secondaire du projet.

Répondez par OUI ou NON à chaque affirmation sous les secteurs visés par le projet.

Affirmation : Répondez par OUI ou NON pour chaque secteur visé par le projet.	Agriculture	Foresterie
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle		
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle à travers une législation spécifique		
Les réglementations existent pour l'application de la législation		
Les réglementations sont en cours d'application		
L'application des réglementations est entrée en vigueur		
L'application des réglementations est contrôlée		

18c. Veuillez compléter ce tableau à la **fin du projet pour chaque secteur** constituant un objectif principal ou secondaire du projet.

Répondez par OUI ou NON à chaque affirmation sous les secteurs visés par le projet.

Affirmation : Répondez par OUI ou NON pour chaque secteur visé par le projet.	Agriculture	Foresterie
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle		
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle à travers une législation spécifique		
Les réglementations existent pour l'application de la législation		
Les réglementations sont en cours d'application		
L'application des réglementations est entrée en vigueur		
L'application des réglementations est contrôlée		

INSTRUMENTS DE SUIVI DU PROJET BD2 POUR LA GUINEE

3. Noms des évaluateurs complétant l'instrument de suivi et échéances :

	Nom	Titre	Agence
Inclusion dans le programme de travail du FEM	Boubacar Diallo	Coordonnateur national du PDF-B - Guinée	Direction Nationale De L'Elevage
Projet à mi-parcours			
Evaluation finale/fin du projet			

4. Informations sur le financement

Financement du FEM : 10 000 000 USD

Cofinancement : 31 135 290 USD (25 613 690 USD de la BAD, 5 521 600 USD d'autres sources)*

Montant total du financement : 41 135 290 USD

* Les montants définitifs du cofinancement devaient être confirmés lors de la préparation des instruments de suivi.

5. Durée du projet : Durée prévue 10 ans Nombre d'années réel _____

6a. Agence du FEM : PNUD

6b. Principales agences d'exécution du projet :

- Institut international de recherche sur le bétail (ILRI), volet financé par le FEM*
- Centre international de trypanotolérance (CIT), volet financé par la BAD

* le cas échéant lors de la préparation des instruments de suivi

7. Programme opérationnel du FEM : Agrobiodiversité (OP 13)

8. Résumé du projet :

Le projet envisagé vise à lever les obstacles à la conservation in situ de trois espèces prioritaires de ruminants endémiques (bovins de race N'dama, ovins Djallonké et chèvre naine d'Afrique de l'Ouest) dans quatre pays ouest-africains. Il élaborera et mettra en œuvre des modèles de conservation et de gestion communautaires des habitats essentiels de ces espèces dans douze sites pilotes répartis dans ces pays, mettant ainsi en évidence les stratégies permettant de préserver les complexes caractères génétiques uniques/habitats d'importance mondiale. Le projet adoptera une stratégie visant à garantir la conservation des ruminants endémiques et de leurs habitats, tout en favorisant le développement durable et la gestion viable des ressources naturelles de la sous-région. La conception du projet est expérimentale, élaborant et testant une approche intégrée de la conservation et de la gestion du bétail qui prend en charge à la fois l'élevage et la productivité du bétail, l'élargissement des marchés et les politiques économiques, les mesures incitatives et les distorsions, les modèles traditionnels et évolutifs d'exploitation des ressources et de régime foncier, les politiques et les cadres juridiques, ainsi que l'échange d'informations et la communication aux niveaux national et international. La participation de la BAD sera capitale pour assurer une viabilité durable des interventions du projet FEM.

9. Objectif de développement du projet :

Le projet a pour objectif général de garantir la durabilité des populations d'espèces de bétail ruminant endémique ciblées dans les quatre pays ouest-africains afin d'améliorer leur économie rurale et de garantir la conservation de ces espèces et de leurs caractères génétiques uniques au monde.

spécifiques à déterminer au cours des 6 premiers mois du projet). Dans l'ensemble des zones administratives, par conséquent, de nombreuses communautés bénéficieront des expériences acquises et des bonnes pratiques pertinentes et applicables pour la conservation in situ des espèces de bétail endémique. En outre, ces zones seront les principaux centres de diffusion de l'information sur les pratiques de gestion et les systèmes génétiques/reproductifs au profit des paysans, des vulgarisateurs et d'autres personnes, de développement de meilleurs marchés et canaux de distribution pour le bétail endémique et de renforcement des cadres juridique, politique et institutionnel au niveau local pour la conservation in situ du bétail ruminant endémique.

13b. Existe-t-il des aires protégées dans le site terrestre/marin couvert par le projet ? Le cas échéant, donner leur nom, catégorie UICN ou nationale et superficie (en hectares).

	Nom de l'aire protégée	Catégorie UICN et/ou nationale de l'AP	Superficie de l'AP en hectares
1	Landeji (site du projet Gaoual)	Forêt Classée	36 523
2	Fello Digne (site du projet Gaoual)	Forêt Classée	2 925
3	Tomine-Komba (site du projet Gaoual)	Forêt Classée	3 600
4	Tafsirla (site du projet Dinguiraye)	Forêt Classée	1 780
5	Selouma (site du projet Dinguiraye)	Forêt Classée	4 000
6	Guirla (site du projet Beyla)	Forêt Classée	8 100
7	Pincelly (sites du projet Faranah et Mamou)	Forêt Classée	3 419

III. Pratiques de gestion appliquées

14a. Dans le cadre du projet et de ses objectifs, identifiez dans le tableau ci-dessous les pratiques de gestion tenant compte de la biodiversité qui sont utilisées par les bénéficiaires et leur portée ? Remarque : la portée peut être variable : paysans appliquant les pratiques agricoles organiques, agences de gestion forestière gérant les forêts selon les directives du Forest Stewardship Council (FSC) ou d'autres programmes de certification forestière, pêcheurs artisanaux pratiquant une gestion durable de la pêche, industries répondant à d'autres normes internationales conventionnelles similaires, etc. Un exemple est fourni dans le tableau ci-dessous.

Objectifs et échéances Pratiques de gestion spécifiques intégrant la BD	Portée prévue en début de projet	Réalisation lors de l'évaluation à mi-parcours du projet	Réalisation lors de l'évaluation finale du projet
1. Production accrue des troupeaux des trois espèces ciblées au niveau des sites pilotes du projet	Superficie des sites pilotes à déterminer au cours des 6 premiers du projet		
2. Au moins un programme de reproduction communautaire décentralisé est établi dans chacun des quatre pays cibles pour les bovins, et au niveau de chacun des douze sites du projet pour les ovins et les caprins	Localisation et superficie des programmes de reproduction à déterminer au cours de la première année du projet		
3. Production de produits forestiers durables (agroforesterie, plantes médicinales, etc.) au niveau des sites pilotes du projet	Les données de référence sur la portée de la gestion forestière durable seront obtenues au cours des années 1 et 2 du projet dans le cadre du Résultat 3.5		

produits d'élevage par rapport au volume total de bétail et de produits commercialisés dans les pays cibles		de la production actuelle seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1		
Augmentation de la valeur réelle globale du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage vendus dans les quatre pays cibles	Ventes en USD	Les données de référence sur la part de la production actuelle seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1		
Augmentation de la valeur réelle globale du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage exportés par les quatre pays cibles	Ventes en USD	Les données de référence sur la part de la production actuelle seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1		

15b. Veuillez noter (le cas échéant) les mutations du marché résultant directement du projet.

V. Amélioration des sources de revenus

16. Pour les projets ayant identifié comme objectif l'amélioration des sources de revenus des bénéficiaires tirés de l'exploitation durable ou de la collecte, répertoriez les cibles identifiées dans le cadre logique et notez les progrès accomplis lors des évaluations intermédiaire et finale. Le tableau ci-dessous fournit un exemple.

Mesure de l'amélioration des sources de revenus	Nombre de bénéficiaires ciblés (si connu)	Communautés locales ou autochtones ciblées par le projet	Amélioration prévue en début de projet	Réalisation lors de l'évaluation à mi-parcours du projet	Réalisation lors de l'évaluation finale du projet
1. Augmentation du nombre d'enfants ayant achevé le cycle primaire au niveau de 3 sites pilotes du projet	*40 986	Communautés précises à déterminer au cours des 6 premiers mois du projet	20 % d'augmentation par rapport aux données de référence recueillies en début de projet		
2. Augmentation de la consommation calorifique quotidienne par habitant au niveau des 3 sites pilotes du projet	*63 342	Communautés précises à déterminer au cours des 6 premiers mois du projet	20 % d'augmentation par rapport aux données de référence recueillies en début de projet		

* Les chiffres s'appuient sur les hypothèses suivantes :

Les réglementations existent pour l'application de la législation	Oui	Oui
Les réglementations sont en cours d'application	Non	Non
L'application des réglementations est entrée en vigueur	Non	Non
L'application des réglementations est contrôlée	Non	Non

18b. Veuillez compléter ce tableau à **mi-parcours du projet pour chaque secteur** constituant un objectif principal ou secondaire du projet.

Répondez par OUI ou NON à chaque affirmation sous les secteurs visés par le projet.

Affirmation : Répondez par OUI ou NON pour chaque secteur visé par le projet.	Agriculture	Foresterie
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle		
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle à travers une législation spécifique		
Les réglementations existent pour l'application de la législation		
Les réglementations sont en cours d'application		
L'application des réglementations est entrée en vigueur		
L'application des réglementations est contrôlée		

18c. Veuillez compléter ce tableau à la **fin du projet pour chaque secteur** constituant un objectif principal ou secondaire du projet.

Répondez par OUI ou NON à chaque affirmation sous les secteurs visés par le projet.

Affirmation : Répondez par OUI ou NON pour chaque secteur visé par le projet.	Agriculture	Foresterie
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle		
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle à travers une législation spécifique		
Les réglementations existent pour l'application de la législation		
Les réglementations sont en cours d'application		
L'application des réglementations est entrée en vigueur		
L'application des réglementations est contrôlée		

Pour tous les projets, veuillez répondre à cette question lors des évaluations intermédiaire et finale, s'il y a lieu :

18d. Dans le cadre du projet et de ses objectifs, le secteur privé a-t-il pris des mesures volontaires visant à intégrer les questions de biodiversité dans la production ? Si oui, expliquez brièvement et citez explicitement les secteurs concernés.

A titre d'*exemple*, vous pouvez citer une société d'exploitation minière qui amoindrit les impacts sur la biodiversité en utilisant des techniques d'exploration à faible impact et en élaborant, dans le cadre du plan de gestion du site, des plans de restauration de la biodiversité après l'exploration.

VIII. Intégration de la biodiversité dans les programmes des agences gestionnaires des fonds du FEM

19. Pour chaque étape (inclusion dans le programme de travail, évaluation à mi-parcours et évaluation finale), cochez la case qui décrit l'état d'intégration de la biodiversité à travers la mise en œuvre du projet grâce aux programmes actuels d'aide au développement dirigés par les agences gestionnaires des fonds du FEM, d'appui sectoriel, de crédit ou d'autres programmes d'assistance technique.

INSTRUMENTS DE SUIVI DU PROJET BD2 POUR LE MALI

3. Noms des évaluateurs complétant l'instrument de suivi et échéances :

	Nom	Titre	Agence
Inclusion dans le programme de travail du FEM	Nouhoum Sangare	Coordonnateur national du PDF-B, Mali	Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (Mali)
Projet à mi-parcours			
Evaluation finale/fin du projet			

4. Informations sur le financement

Financement du FEM : 10 000 000 USD

Cofinancement : 31 135 290 USD (25 613 690 USD de la BAD, 5 521 600 USD d'autres sources)*

Montant total du financement : 41 135 290 USD

* Les montants définitifs du cofinancement devaient être confirmés lors de la préparation des instruments de suivi.

5. Durée du projet : Durée prévue 10 ans Nombre d'années réel _____

6a. Agence du FEM : PNUD

6b. Principales agences d'exécution du projet :

- Institut international de recherche sur le bétail (ILRI), volet financé par le FEM*
- Centre international de trypanotolérance (CIT), volet financé par la BAD

* le cas échéant lors de la préparation des instruments de suivi

7. Programme opérationnel du FEM : Agrobiodiversité (OP 13)

8. Résumé du projet :

Le projet envisagé vise à lever les obstacles à la conservation in situ de trois espèces prioritaires de ruminants endémiques (bovins de race N'dama, ovins Djallonké et chèvre naine d'Afrique de l'Ouest) dans quatre pays ouest-africains. Il élaborera et mettra en œuvre des modèles de conservation et de gestion communautaires des habitats essentiels de ces espèces dans douze sites pilotes répartis dans ces pays, mettant ainsi en évidence les stratégies permettant de préserver les complexes caractères génétiques uniques/habitats d'importance mondiale. Le projet adoptera une stratégie visant à garantir la conservation des ruminants endémiques et de leurs habitats, tout en favorisant le développement durable et la gestion viable des ressources naturelles de la sous-région. La conception du projet est expérimentale, élaborant et testant une approche intégrée de la conservation et de la gestion du bétail qui prend en charge à la fois l'élevage et la productivité du bétail, l'élargissement des marchés et les politiques économiques, les mesures incitatives et les distorsions, les modèles traditionnels et évolutifs d'exploitation des ressources et de régime foncier, les politiques et les cadres juridiques, ainsi que l'échange d'informations et la communication aux niveaux national et international. La participation de la BAD sera capitale pour assurer une viabilité durable des interventions du projet FEM.

9. Objectif de développement du projet :

Le projet a pour objectif général de garantir la durabilité des populations d'espèces de bétail ruminant endémique ciblées dans les quatre pays ouest-africains afin d'améliorer leur économie rurale et de garantir la conservation de ces espèces et de leurs caractères génétiques uniques au monde.

spécifiques à déterminer au cours des 6 premiers mois du projet). Dans l'ensemble des zones administratives, par conséquent, de nombreuses communautés bénéficieront des expériences acquises et des bonnes pratiques pertinentes et applicables pour la conservation in situ des espèces de bétail endémique. En outre, ces zones seront les principaux centres de diffusion de l'information sur les pratiques de gestion et les systèmes génétiques/reproductifs au profit des paysans, des vulgarisateurs et d'autres personnes, de développement de meilleurs marchés et canaux de distribution pour le bétail endémique et de renforcement des cadres juridique, politique et institutionnel au niveau local pour la conservation in situ du bétail ruminant endémique.

13b. Existe-t-il des aires protégées dans le site terrestre/marin couvert par le projet ? Le cas échéant, donner leur nom, catégorie UICN ou nationale et superficie (en hectares).

	Nom de l'aire protégée	Catégorie UICN et/ou nationale de l'AP	Superficie de l'AP en hectares
1	Forêt de Galé (site de Sagabari au Mali)	Forêt classée	23 000
2	Forêt de Dialakoro (site de Madina-Diassa au Mali)	Forêt classée	33 200
3	Réserve de faune de Niéndougou (site de Manankora au Mali)	Réserve de Faune	40 640
4	Forêt de Kobani (site de Tousséguela au Mali)	Forêt classée	3 000
5	Réserve de Faune de Bafing-Makana (site de Koundian au Mali)	Réserve de Biosphère	159 000

III. Pratiques de gestion appliquées

14a. Dans le cadre du projet et de ses objectifs, identifiez dans le tableau ci-dessous les pratiques de gestion tenant compte de la biodiversité qui sont utilisées par les bénéficiaires et leur portée ? Remarque : la portée peut être variable : paysans appliquant les pratiques agricoles organiques, agences de gestion forestière gérant les forêts selon les directives du Forest Stewardship Council (FSC) ou d'autres programmes de certification forestière, pêcheurs artisanaux pratiquant une gestion durable de la pêche, industries répondant à d'autres normes internationales conventionnelles similaires, etc. Un exemple est fourni dans le tableau ci-dessous.

Objectifs et échéances Pratiques de gestion spécifiques intégrant la BD	Portée prévue en début de projet	Réalisation lors de l'évaluation à mi-parcours du projet	Réalisation lors de l'évaluation finale du projet
1. Production accrue des troupeaux des trois espèces ciblées au niveau des sites pilotes du projet	Superficie des sites pilotes à déterminer au cours des 6 premiers du projet		
2. Au moins un programme de reproduction communautaire décentralisé est établi dans chacun des quatre pays cibles pour les bovins, et au niveau de chacun des douze sites du projet pour les ovins et les caprins	Localisation et superficie des programmes de reproduction à déterminer au cours de la première année du projet		
3. Production de produits forestiers durables (agroforesterie, plantes médicinales, etc.) au niveau des sites pilotes du projet	Les données de référence sur la portée de la gestion forestière durable seront obtenues au cours des années 1 et 2 du projet dans le cadre du Résultat 3.5		

produits d'élevage par rapport au volume total de bétail et de produits commercialisés dans les pays cibles		de la production actuelle seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1		
Augmentation de la valeur réelle globale du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage vendus dans les quatre pays cibles	Ventes en USD	Les données de référence sur la part de la production actuelle seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1		
Augmentation de la valeur réelle globale du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage exportés par les quatre pays cibles	Ventes en USD	Les données de référence sur la part de la production actuelle seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1		

15b. Veuillez noter (le cas échéant) les mutations du marché résultant directement du projet.

V. Amélioration des sources de revenus

16. Pour les projets ayant identifié comme objectif l'amélioration des sources de revenus des bénéficiaires tirés de l'exploitation durable ou de la collecte, répertoriez les cibles identifiées dans le cadre logique et notez les progrès accomplis lors des évaluations intermédiaire et finale. Le tableau ci-dessous fournit un exemple.

Mesure de l'amélioration des sources de revenus	Nombre de bénéficiaires ciblés (si connu)	Communautés locales ou autochtones ciblées par le projet	Amélioration prévue en début de projet	Réalisation lors de l'évaluation à mi-parcours du projet	Réalisation lors de l'évaluation finale du projet
1. Augmentation du nombre d'enfants ayant achevé le cycle primaire au niveau de 3 sites pilotes du projet	*5 850	Communautés précises à déterminer au cours des 6 premiers mois du projet	20 % d'augmentation par rapport aux données de référence recueillies en début de projet		
2. Augmentation de la consommation calorifique quotidienne par habitant au niveau des 3 sites pilotes du projet	*13 650	Communautés précises à déterminer au cours des 6 premiers mois du projet	20 % d'augmentation par rapport aux données de référence recueillies en début de projet		

* Les chiffres s'appuient sur les hypothèses suivantes :

Les réglementations sont en cours d'application	Non	Non
L'application des réglementations est entrée en vigueur	Non	Non
L'application des réglementations est contrôlée	Non	Non

18b. Veuillez compléter ce tableau à **mi-parcours du projet pour chaque secteur** constituant un objectif principal ou secondaire du projet.

Répondez par OUI ou NON à chaque affirmation sous les secteurs visés par le projet.

Affirmation : Répondez par OUI ou NON pour chaque secteur visé par le projet.	Agriculture	Foresterie
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle		
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle à travers une législation spécifique		
Les réglementations existent pour l'application de la législation		
Les réglementations sont en cours d'application		
L'application des réglementations est entrée en vigueur		
L'application des réglementations est contrôlée		

18c. Veuillez compléter ce tableau à la **fin du projet pour chaque secteur** constituant un objectif principal ou secondaire du projet.

Répondez par OUI ou NON à chaque affirmation sous les secteurs visés par le projet.

Affirmation : Répondez par OUI ou NON pour chaque secteur visé par le projet.	Agriculture	Foresterie
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle		
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle à travers une législation spécifique		
Les réglementations existent pour l'application de la législation		
Les réglementations sont en cours d'application		
L'application des réglementations est entrée en vigueur		
L'application des réglementations est contrôlée		

Pour tous les projets, veuillez répondre à cette question lors des évaluations intermédiaire et finale, s'il y a lieu :

18d. Dans le cadre du projet et de ses objectifs, le secteur privé a-t-il pris des mesures volontaires visant à intégrer les questions de biodiversité dans la production ? Si oui, expliquez brièvement et citez explicitement les secteurs concernés.

A titre d'*exemple*, vous pouvez citer une société d'exploitation minière qui amoindrit les impacts sur la biodiversité en utilisant des techniques d'exploration à faible impact et en élaborant, dans le cadre du plan de gestion du site, des plans de restauration de la biodiversité après l'exploration.

VIII. Intégration de la biodiversité dans les programmes des agences gestionnaires des fonds du FEM

19. Pour chaque étape (inclusion dans le programme de travail, évaluation à mi-parcours et évaluation finale), cochez la case qui décrit l'état d'intégration de la biodiversité à travers la mise en œuvre du projet grâce aux programmes actuels d'aide au développement dirigés par les agences gestionnaires des fonds du FEM, d'appui sectoriel, de crédit ou d'autres programmes d'assistance technique.

spécifiques à déterminer au cours des 6 premiers mois du projet). Dans l'ensemble des zones administratives, par conséquent, de nombreuses communautés bénéficieront des expériences acquises et des bonnes pratiques pertinentes et applicables pour la conservation in situ des espèces de bétail endémique. En outre, ces zones seront les principaux centres de diffusion de l'information sur les pratiques de gestion et les systèmes génétiques/reproductifs au profit des paysans, des vulgarisateurs et d'autres personnes, de développement de meilleurs marchés et canaux de distribution pour le bétail endémique et de renforcement des cadres juridique, politique et institutionnel au niveau local pour la conservation in situ du bétail ruminant endémique.

13b. Existe-t-il des aires protégées dans le site terrestre/marin couvert par le projet ? Le cas échéant, donner leur nom, catégorie UICN ou nationale et superficie (en hectares).

	Nom de l'aire protégée	Catégorie UICN et/ou nationale de l'AP	Superficie de l'AP en hectares
1	Parc National du Niokolo-Koba (site de Bandafassi)	Parc National	913 000 (187 615 à l'intérieur du site)
2	Forêt de Guimara (site de Medina Yoro Foula)	Forêt classée	4 170
3	Forêt de Kalounayes (site de Tenghory)	Forêt classée	15 100
4	Forêt de Tandiem (site de Tenghory)	Forêt classée	134

III. Pratiques de gestion appliquées

14a. Dans le cadre du projet et de ses objectifs, identifiez dans le tableau ci-dessous les pratiques de gestion tenant compte de la biodiversité qui sont utilisées par les bénéficiaires et leur portée ? Remarque : la portée peut être variable : paysans appliquant les pratiques agricoles organiques, agences de gestion forestière gérant les forêts selon les directives du Forest Stewardship Council (FSC) ou d'autres programmes de certification forestière, pêcheurs artisanaux pratiquant une gestion durable de la pêche, industries répondant à d'autres normes internationales conventionnelles similaires, etc. Un exemple est fourni dans le tableau ci-dessous.

Objectifs et échéances	Portée prévue en début de projet	Réalisation lors de l'évaluation à mi-parcours du projet	Réalisation lors de l'évaluation finale du projet
Pratiques de gestion spécifiques intégrant la BD			
1. Production accrue des troupeaux des trois espèces ciblées au niveau des sites pilotes du projet	Superficie des sites pilotes à déterminer au cours des 6 premiers du projet		
2. Au moins un programme de reproduction communautaire décentralisé est établi dans chacun des quatre pays cibles pour les bovins, et au niveau de chacun des douze sites du projet pour les ovins et les caprins	Localisation et superficie des programmes de reproduction à déterminer au cours de la première année du projet		
3. Production de produits forestiers durables (agroforesterie, plantes médicinales, etc.) au niveau des sites pilotes du projet	Les données de référence sur la portée de la gestion forestière durable seront obtenues au cours des années 1 et 2 du projet dans le cadre du Résultat 3.5		

produits d'élevage par rapport au volume total de bétail et de produits commercialisés dans les pays cibles		de la production actuelle seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1		
Augmentation de la valeur réelle globale du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage vendus dans les quatre pays cibles	Ventes en USD	Les données de référence sur la part de la production actuelle seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1		
Augmentation de la valeur réelle globale du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage exportés par les quatre pays cibles	Ventes en USD	Les données de référence sur la part de la production actuelle seront obtenues au cours de la première année du projet, dans le cadre du Résultat 2.1		

15b. Veuillez noter (le cas échéant) les mutations du marché résultant directement du projet.

V. Amélioration des sources de revenus

16. Pour les projets ayant identifié comme objectif l'amélioration des sources de revenus des bénéficiaires tirés de l'exploitation durable ou de la collecte, répertoriez les cibles identifiées dans le cadre logique et notez les progrès accomplis lors des évaluations intermédiaire et finale. Le tableau ci-dessous fournit un exemple.

Mesure de l'amélioration des sources de revenus	Nombre de bénéficiaires ciblés (si connu)	Communautés locales ou autochtones ciblées par le projet	Amélioration prévue en début de projet	Réalisation lors de l'évaluation à mi-parcours du projet	Réalisation lors de l'évaluation finale du projet
1. Augmentation du nombre d'enfants ayant achevé le cycle primaire au niveau de 3 sites pilotes du projet	*29 628	Communautés précises à déterminer au cours des 6 premiers mois du projet	20 % d'augmentation par rapport aux données de référence recueillies en début de projet		
2. Augmentation de la consommation calorifique quotidienne par habitant au niveau des 3 sites pilotes du projet	*45 789	Communautés précises à déterminer au cours des 6 premiers mois du projet	20 % d'augmentation par rapport aux données de référence recueillies en début de projet		

* Les chiffres s'appuient sur les hypothèses suivantes :

Les réglementations existent pour l'application de la législation	Oui	Oui
Les réglementations sont en cours d'application	Non	Non
L'application des réglementations est entrée en vigueur	Non	Non
L'application des réglementations est contrôlée	Non	Non

18b. Veuillez compléter ce tableau à mi-parcours du projet pour chaque secteur constituant un objectif principal ou secondaire du projet.

Répondez par OUI ou NON à chaque affirmation sous les secteurs visés par le projet.

Affirmation : Répondez par OUI ou NON pour chaque secteur visé par le projet.	Agriculture	Foresterie
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle		
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle à travers une législation spécifique		
Les réglementations existent pour l'application de la législation		
Les réglementations sont en cours d'application		
L'application des réglementations est entrée en vigueur		
L'application des réglementations est contrôlée		

18c. Veuillez compléter ce tableau à la fin du projet pour chaque secteur constituant un objectif principal ou secondaire du projet.

Répondez par OUI ou NON à chaque affirmation sous les secteurs visés par le projet.

Affirmation : Répondez par OUI ou NON pour chaque secteur visé par le projet.	Agriculture	Foresterie
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle		
Les questions liées à la biodiversité figurent dans la politique sectorielle à travers une législation spécifique		
Les réglementations existent pour l'application de la législation		
Les réglementations sont en cours d'application		
L'application des réglementations est entrée en vigueur		
L'application des réglementations est contrôlée		

Pour tous les projets, veuillez répondre à cette question lors des évaluations intermédiaire et finale, s'il y a lieu :

18d. Dans le cadre du projet et de ses objectifs, le secteur privé a-t-il pris des mesures volontaires visant à intégrer les questions de biodiversité dans la production ? Si oui, expliquez brièvement et citez explicitement les secteurs concernés.

A titre d'*exemple*, vous pouvez citer une société d'exploitation minière qui amoindrit les impacts sur la biodiversité en utilisant des techniques d'exploration à faible impact et en élaborant, dans le cadre du plan de gestion du site, des plans de restauration de la biodiversité après l'exploration.

VIII. Intégration de la biodiversité dans les programmes des agences gestionnaires des fonds du FEM

19. Pour chaque étape (inclusion dans le programme de travail, évaluation à mi-parcours et évaluation finale), cochez la case qui décrit l'état d'intégration de la biodiversité à travers la mise en œuvre du projet grâce aux programmes actuels d'aide au développement dirigés par les agences gestionnaires des fonds du FEM, d'appui sectoriel, de crédit ou d'autres programmes d'assistance technique.

Annexe 5 : Procès-verbal de la réunion du Comité d'examen des projets, CEP

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE LOCAL D'EXAMEN DU PROJET "GESTION DURABLE DU BETAIL RUMINANT ENDEMIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST"

I. INTRODUCTION

Le vendredi 13 janvier 2006 s'est tenue à l'hôtel Salam la réunion du comité local d'examen du projet sus-cité sous la co présidence de M. le Représentant Résident du Pnud au Mali Mr Joseph Byll- Cataria et du Dr Yacouba Samaké Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage et de la Pêche.

Dans leurs interventions respectives, après avoir souhaité la bienvenue aux participants venant de la Gambie, de la Guinée, du Sénégal et du Mali, ils ont chacun insisté sur l'intérêt particulier de la rencontre qui se tient après bientôt 7 ans d'évolution du projet. Le projet axé sur la gestion durable du bétail ruminant endémique, mettra également l'accent sur le renforcement des capacités des populations bénéficiaires, des structures techniques des états et des institutions de la sous région. Ils ont aussi remercié le FEM et la BAD d'avoir accepté de financer ce projet. Ils ont ensuite exhorté les participants à trouver les mécanismes adéquats permettant à ce projet assez complexe, de par les différents partenariats mis en place, d'évoluer dans de bonnes conditions pour le bien être des populations et au profit des états.

II. BREVE PRESENTATION DU PROJET

Le projet objet de la présente rencontre sera mis en oeuvre dans quatre pays appartenant à une même zone agro climatique. Il vise à contribuer à la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la préservation de la diversité biologique du bétail ruminant endémique tout en améliorant sa productivité.

Co financé principalement par le FEM pour un montant de 10 millions de dollars, la BAD pour plus de 29 millions de dollars et les états pour un montant global d'environ 5 millions de dollars, le projet comprend trois (3) composantes en ce qui concerne le volet BAD à savoir : amélioration des systèmes de production du bétail endémique, conservation de l'habitat naturel du bétail endémique et gestion du projet. En ce qui concerne le financement FEM, les activités se répartissent en 5 composantes que sont: amélioration des systèmes de production du bétail ruminant endémique, renforcement des systèmes de commercialisation et de distribution du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage, préservation et gestion durable des ressources naturelles sur les sites pilotes du projet, établissement de cadres juridiques politiques et institutionnels au niveau local, national et sous régional pour la conservation in-situ du bétail ruminant endémique, mise en place d'un système sous régional de coopération d'échange d'information et de soutien coordonné dans le cadre de la conservation du bétail endémique.

- des différences dans les cadrages institutionnels au niveau régional et national du projet,
- des divergences dans les arrangements de gestion (modalités d'exécution, description des différents postes, procédures de recrutement du personnel et des consultants, exécution des activités, dispositif de mise en œuvre, coordination entre agences d'exécution techniques, etc.) dont les aspects pratiques doivent faire l'objet de discussions plus approfondies entre ILRI et ITC,
- le manque de précision des montants financiers alloués par le FEM et la BAD aux diverses activités spécifiques et communes du projet occasionnant des incompréhensions sur les modalités et mécanismes de financement.

21. Les différents problèmes évoqués ont par la suite été discutés au niveau de deux groupes de travail constitués à cet effet.

Le premier groupe avait pour mandat de se pencher sur le budget du projet afin de trouver les harmonisations entre les deux propositions FEM et BAD. Le groupe devait par ailleurs veiller à la finalisation du document de projet en incorporant les résultats de ses travaux et ceux du deuxième groupe relatifs aux arrangements de gestion.

Ce groupe a travaillé sur le nettoyage du budget du projet en tenant en compte les contributions financières finales arrêtées par la BAD, la contribution définitive des Etats et des autres partenaires ainsi que la nécessité de veiller à éliminer toute possibilité de duplication de financement d'activités.

Le deuxième groupe s'est quant à lui penché sur les aspects institutionnels et les arrangements de gestion, les modalités de recrutement du personnel du projet suite aux diverses questions posées par les pays bénéficiaires du projet.

31. Synthèse et résultats des travaux de groupe

A l'issue des travaux de groupe, les résultats ci-après ont été enregistrés :

- Les activités et les lignes budgétaires des deux projets de la BAD et du FEM ont été entièrement passées en revue ;
- Un cadre harmonisé d'intervention et de financement a été arrêté de commun accord entre ILRI et ITC en étroite collaboration avec les pays. Toutefois, vu le travail minutieux que requiert un tel exercice, le groupe a choisi de poursuivre ses travaux, de finaliser le travail, de le partager avec les pays afin que le document soit finalisé si possible avant le 30 janvier 2006 ;

IV. RESULTATS ET CONCLUSIONS DU CLEP

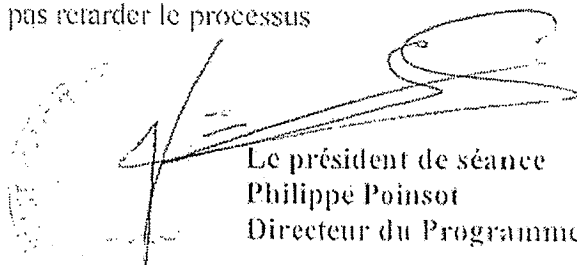
A l'issue de la rencontre, le président s'est félicité du bon déroulement des travaux qui ont permis aux participants d'aboutir à des propositions/conclusions pertinentes pour la bonne réalisation du projet. Il les a remercié pour leur disponibilité et engagement pour la réussite des travaux et s'est au nom du PNUD engagé à ne ménager aucun effort afin que le projet sur lequel un consensus a été trouvé, démarre dans les meilleurs délais possibles. Les principaux résultats sont les suivants :

- Ébauche d'un document de projet à soumettre au FEM
- Ébauche d'un MOU entre ILRI et CTF
- Calendrier pour les prochaines étapes

V. PROCHAINES ETAPES

Après avoir noté la volonté partagée de tous les participants pour un démarrage très prochain du projet et dans les conditions optimales, l'atelier a retenu les points suivants :

- Le compte rendu de la rencontre devra être finalisé dans la semaine du 16 au 21 janvier et envoyé à tous les participants en même temps que le draft de document de projet sous format « prodoc Pnud » pour commentaires/ajustements éventuels
- Un délai d'une semaine sera mis à profit par chacun pour réagir
- Au terme de ce délai, le document sera finalisé par ILRI en collaboration avec le PNUD/FEM en vue de son envoi au FEM pour endossement
- Dès endossement par le FEM, le document sera signé par le Représentant Résident du PNUD/Mali puis transmis dans les pays partenaires du projet en vue de leurs signatures respectives.
- Les différents MOA notamment entre le FEM et l'ILRI seront finalisés au plus tôt afin d'être joints au document à endosser par le FEM
- Les lettres de cofinancement des états et de la CIRDES devront parvenir au FEM dès que possible afin de ne pas retarder le processus



Le président de séance
Philippe Poinot
Directeur du Programme

Annexe 6 : Budget intégré par résultat : FEM et cofinanciers

Résultats, réalisations et activités	Résultat	FEM	BAD	IERI	Etats	FAO	CIRDES	CIT	Cofinancement TOTAL du projet	TOTAL du projet
Résultat 1	Résultat 1 : Amélioration durable de la production et de la productivité du bétail ruminant endémique	3 564 009	8 358 703	4 563 324	7 46 009	90 000	900 000	-	10 551 035	14 115 035
Réalisation 1.1	Réalisation 1.1 : Caractériser le bétail ruminant endémique et ses environnements/systèmes produits	680 400	515 877	125 882	-	-	300 000	-	941 759	1 622 159
Réalisation 1.2	Réalisation 1.2 : Améliorer les systèmes de gestion de la production et de la productivité du bétail (santé, nutrition, habitats des animaux, etc.)	1 042 200	824 002	141 618	-	-	-	-	965 620	2 007 820
Réalisation 1.3	Réalisation 1.3 : Instaurer des systèmes d'amélioration génétique du bétail ruminant endémique	1 279 800	5 334 769	125 882	-	50 000	600 000	-	6 110 652	7 390 452
Réalisation 1.4	Réalisation 1.4 : Instaurer des systèmes de diffusion de l'information sur les pratiques de gestion et les systèmes génétiques/reproduitifs au profit des paysans, des vulgarisateurs, etc. (coordonné avec la Réalisation 2.3)	167 400	-	31 471	-	25 000	-	-	56 471	223 871
Réalisation 1.5	Réalisation 1.5 : Identifier, démontrer et diffuser l'information sur les systèmes incitatifs pour l'implication des paysans dans l'élevage du bétail endémique	345 600	224 109	31 471	-	-	-	-	255 580	601 180
Réalisation 1.6	Réalisation 1.6 Renforcer les capacités de gestion participative communautaire de la production de bétail	48 600	1 459 946	-	-	15 000	-	-	1 474 946	1 523 546
Résultat 2	Résultat 2 : Renforcement des systèmes de commercialisation et de promotion du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage	302 400	8 286 709	1 573 35	2 407 714	-	-	-	10 710 158	11 012 558
Réalisation 2.1	Réalisation 2.1 : Identifier les possibilités de commercialisation du bétail (dont les niches), des produits d'élevage et du matériel de reproduction, en collaboration avec les producteurs de bétail	10 800	264 129	3 147	-	-	-	-	267 276	278 076
Réalisation 2.2	Réalisation 2.2 : Mettre en place des infrastructures de commercialisation, de distribution et de traitement du bétail ruminant endémique et des produits d'élevage	43 200	7 474 313	12 588	-	-	-	-	7 486 901	7 530 101
Réalisation 2.3	Réalisation 2.3 : Appliquer un système d'aide à la décision basé sur la gestion des connaissances en matière d'informations commerciales (coordonné avec la Réalisation 1.4)	-	400 195	-	-	-	-	-	400 195	400 195

Résultats, réalisations et activités		FEM	BAID	ILRI	Frais	FAO	CIRDES	CIT	Cofinancement TOTAL du projet	TOTAL du projet
Réalisation 4.2	Réalisation 4.2 : Elaborer et/ou renforcer les politiques et mesures incitatives nationales et sous-régionales en faveur de la gestion durable des ressources provenant du bétail ruminant endémique	372 492	-	50 353	-	-	-	-	50 353	422 845
Réalisation 4.3	Réalisation 4.3 : Renforcer les capacités locales à participer à l'élaboration et à l'application des politiques, lois et réglementations en matière de gestion des ruminants endémiques et de leurs habitats	135 000	-	20 456	-	25 000	-	-	45 456	180 456
Réalisation 4.4	Réalisation 4.4 : Concevoir des mécanismes d'appui aux décisions et actions locales	70 200	-	14 162	-	-	-	-	14 162	84 362
Résultat 5	Résultat 5 : Instauration d'un système sous-régional de coopération d'échange d'informations et d'encadrement coordonné en matière de conservation du bétail endémique ne peut être lié à aucune activité spécifique du FEM	646 308	6 494 068	-	-	70 000	100 000	320 000	6 984 068	8 630 376
Cours général du résultat 5		-	6 434 039	-	-	-	-	320 000	6 754 039	6 754 039
Réalisation 5.1	Réalisation 5.1 : Concevoir des mécanismes d'échange d'informations et d'expériences acquises entre participants et de gestion adaptative fondée sur les leçons tirées en cours d'exécution du projet	1 166 400	-	-	-	25 000	-	-	25 000	1 191 400
Réalisation 5.2	Réalisation 5.2 : Créer et mettre en service des réseaux sous-régionaux viables pour l'échange d'informations	16 200	60 029	-	-	15 000	100 000	-	175 029	191 229
Réalisation 5.3	Réalisation 5.3 : Formaliser les mécanismes et les accords de coordination entre les institutions et les associations de la sous-région impliquées dans la gestion du bétail ruminant endémique	85 320	-	-	-	30 000	-	-	30 000	115 320
Réalisation 5.4	Réalisation 5.4 : Favoriser la réplication de certaines activités locales (sensibilisation/éducation et enseignements) des douze sites pilotes principaux du projet au niveau des huit sites pilotes secondaires	302 400	-	-	-	-	-	-	-	302 400
Réalisation 5.5	Réalisation 5.5 : Concevoir et appuyer des processus uniformes pour un système de contrôle durable des analyses génétiques, écologiques, entomologiques et épidémiologiques au niveau des sites pilotes du projet, intégrés aux programmes/institutions actuels	75 988	-	-	-	-	-	-	-	75 988
TOTAL		10 000 000	30 150 000	1 070 000	3 836 036	210 000	1 000 000	320 000	36 586 036	46 586 036